LA CANNE BLANCHE

BULLETIN TRIMESTRIEL
Juillet - Août - Septembre
N ° 3 2018

Bureau de dépôt Bruxelles X
N° d'agréation P207078

- La mobilité, clé de l'autonomie
- 68e Tombola : c'est parti !
- Le point sur l'œil bionique
- Bienvenue au BrailleTech
- Entre Nous

ligue braille asbl

Rue d'Angleterre 57
1060 Bruxelles
Tél. : 02 533 32 11
IBAN : BE11 0000 0000 4848
BIC : BPOTBEB1

LA CANNE BLANCHE

Rédaction et coordination : Catherine Claeys.
Ont collaboré à ce n° : Stéphane Depoorter, Déborah Deseck, Catherine Dosen, Michèle Dubois, Mohammed Hajjaoui, Noëlla Jardin, Bruno Liesen, Lieve Loubers, Christine Massin, Julien Rolin, Charlotte Santens, Khadija Tamditi, Magda Van Waes.
Photos : Catherine Claeys, Julie Dahlem, Quentin Declerck, Déborah Deseck, Leo Goossenaarts, Lieve Loubers, Jean-Loup Maisin, Christine Massin, Hannah Onckelinx, Jennifer Pirson, Charlotte Santens, Sébastien Van Malleghem.
Impression : Imprimerie Adam-Demortier.
Abonnement :10 € à verser sur le compte IBAN : BE11 0000 0468 0248 – BIC : BPOTBEB1 avec en communication : 'Abonnement Canne Blanche'.
Gratuit pour les personnes aveugles et malvoyantes et pour les donateurs pour tout don à partir de 40€. Disponible sur CD Daisy et sur le site web : www.braille.be.
Contact : Ligue Braille asbl, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles – Tél. : 02 533 32 11 – Fax : 02 537 64 26 – E-mail : info@braille.be.
Éditeur responsable : Michel Magis, Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

- Aidez-nous à éviter les gaspillages : en cas de déménagement, d'erreur dans vos coordonnées ou si vous recevez cette revue en double, merci de nous en avertir !
- La Ligue Braille traite vos données personnelles dans le respect de vos droits et de ses obligations, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Pour toute question au sujet du traitement de vos données, consultez notre Privacy Policy sur www.braille.be. Pour consulter, modifier, supprimer vos données ou pour toute autre question, contactez-nous par voie postale ou via info@braille.be.
- Si vous ne souhaitez plus recevoir La Canne Blanche, faites-le nous savoir par voie postale ou via info@braille.be.
- On ne le répétera jamais assez : ne vous laissez pas abuser par des personnes peu scrupuleuses. La Ligue Braille ne vend rien, ni de porte à porte, ni sur la voie publique.
- La Ligue Braille rappelle qu'elle est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques et active dans l'ensemble du pays. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes.

DANS CE NUMÉRO

Éditorial ..... p. 1
La mobilité, un long apprentissage ..... p. 2
La canne blanche : autonomie et sécurité ..... p. 10
Le chien-guide : un formidable compagnon de route ..... p. 13
Transports en commun : libre parcours mais pas si simple ..... p. 20
68e Tombola : joignez l'utile à l'agréable ! ..... p. 28
Sortir de la cécité grâce à l'œil bionique ..... p. 33
BrailleTech : la technologie au service du handicap visuel ..... p. 36
Élections communales : un mémorandum aux responsables politiques locaux ..... p. 41
Stage à la mer : quand détente et apprentissages se rejoignent ..... p. 42
La Ligue Braille près de chez vous ..... p. 45
Une mission essentielle des volontaires : changer le regard sur le handicap visuel ..... p. 47
Une grande chaîne de solidarité ..... p. 52

ENTRE NOUS

- **BrailleTech 2018 : bienvenue à tous !**
- **En direct du BrailleShop : Les articles de rentrée – Du neuf en cuisine : la taque à induction.**
- **En direct du Service social : SPF Sécurité sociale : Adaptation des montants des allocations. Circulaire sur l'évaluation de la perte de capacité de gain. Demandes APA via My Handicap : uniquement pour la Wallonie et Bruxelles. Allocation d'intégration : condition de résidence. Conservez votre ancienne attestation de la DG Personnes Handicapées du SPF Sécurité sociale – Augmentation du RIS et de la GRAPA – L'aide juridique à nouveau gratuite – Logement : bon à savoir.**
- **En direct du Service d'accompagnement : Session de sensibilisation.**
- **En direct du Service culturel : À la Bibliothèque : Top 5 des livres audio – «Des idées et des livres» – «Tapage» – Les rencarts de la Bibliothèque – Tea Time à la Bibliothèque. À la Ludothèque : nouveaux jeux.**
- **En direct du Service Loisirs : Activités à Bruxelles – Activités en Wallonie – Activités pour la jeunesse.**

Photos de couverture : La canne blanche pour une mobilité autonome – Starsky, futur chien-guide – Visite chez le pompiers lors du stage à la mer – Bienvenue au BrailleTech 2018 !

ÉDITORIAL.

Marqué par un long épisode caniculaire, l'été s'en est allé. Les préoccupations quotidiennes ont repris le dessus sur les moments de détente et de flânerie.

La Semaine européenne de la mobilité est prétexte à faire le point sur cette thématique d'importance pour les personnes à mobilité réduite, et particulièrement, avec une déficience visuelle. Quand une personne aveugle ou malvoyante hésite à sortir de chez elle parce qu'elle ne se sent plus en sécurité dans ses déplacements, elle bascule dans une solitude difficilement soutenable.

C'est pourquoi la Ligue Braille a à cœur de rappeler qu'il existe des solutions pour (re)gagner en autonomie : cours de locomotion, canne blanche, chien-guide, applications sur smartphone, … S'il n'est pas toujours évident d'accepter d'y recourir, nos membres témoignent de la mobilité retrouvée grâce à ces dispositifs. Vous aussi pouvez y contribuer en soutenant nos activités par un don, même minime, au moyen du bulletin joint à l'envoi de ce numéro de La Canne Blanche.

La mobilité passe également par les transports en commun dont l'accessibilité – même si elle s'améliore de jour en jour – reste compliquée dans notre pays où les compétences en matière de transport et de handicap sont éparpillées entre les différents niveaux de pouvoir.

À la veille des prochaines élections communales, et plus encore en 2019, la mobilité ne pouvait vraiment pas être passée sous silence.

LA MOBILITÉ : UN LONG APPRENTISSAGE.

Pouvoir se déplacer est essentiel pour accomplir nos activités quotidiennes. Ce l'est aussi pour avoir des contacts, une vie sociale et découvrir le monde qui nous entoure. Comme la vision est très sollicitée dans les déplacements, une déficience visuelle peut entraver la mobilité, voire amener certaines personnes devenues aveugles ou malvoyantes à ne plus oser sortir de chez elles. Pour leur permettre de rester «mobiles», la Ligue Braille leur propose divers services gratuits, dont l'apprentissage des techniques de locomotion. Rencontre avec Adeline Fischer, responsable Horus [1] au sein de la Ligue Braille, et Marie-Jeanne Nachtergaele, responsable du Service d'accompagnement néerlandophone.

Lorsqu'une personne ayant un handicap visuel s'adresse à vous parce qu'elle ne parvient plus à se déplacer, comment procédez-vous ?

Marie-Jeanne : Il faut d'abord savoir qu'une personne qui devient aveugle ou gravement malvoyante est rarement prête à utiliser une canne blanche. Cela fait partie du processus d'acceptation du handicap et peut prendre quelques années. Souvent, c'est après plusieurs incidents – buter contre un piquet, tomber à cause d'un pavé manquant, ne plus trouver son chemin, être perdu et en panique au milieu d'une foule, ne pas reconnaître son voisin croisé en rue,… – que le déclic se produit et la personne fait alors appel à nous.

[1] HORUS est le Centre bruxellois de Rééducation Fonctionnelle pour la cécité et la malvoyance, né d'un partenariat entre le CHU Brugmann, l'HUDERF et la Ligue Braille. Les personnes aveugles et malvoyantes y sont accompagnées par une équipe pluridisciplinaire pour retrouver la plus grande autonomie possible.

Adeline : On commence par faire un bilan de locomotion qui va analyser la situation et les besoins de la personne. Cela va nous permettre de connaître ses compétences : son équilibre, le rôle de ses autres sens, son éventuel résidu visuel, sa capacité d'observation et de concentration, sa mémoire, … On analyse aussi son environnement et son quotidien : habite-t-elle la ville ou la campagne, quels sont les trajets à effectuer chaque jour, y a-t-il des transports en commun à proximité, vit-elle seule ou en couple, a-t-elle l'appui d'une famille, de voisins… ? Sur base de ce bilan, on va construire un programme de formation pour lui apprendre les techniques d'utilisation de la longue canne blanche de locomotion, mais aussi les trajets les plus fréquents, l'utilisation des transports en commun, etc. C'est vraiment un apprentissage très personnalisé, qui va durer 6 mois à 1 an, voire davantage, à raison d'une séance d'1h par semaine. L'objectif est de pouvoir, au terme de la formation, se déplacer de manière autonome et avec un maximum de sécurité.

6 mois à 1 an ou plus… Pourquoi est-ce si long ?

Marie-Jeanne : Je dis toujours que c'est un peu comme apprendre à conduire une voiture. Au début on regarde son volant, ses pédales, le changement de vitesse, on cherche le frein à main, puis tout devient automatique et ce n'est qu'après des milliers de kilomètres qu'on devient un conducteur confirmé. Apprendre à utiliser une canne de locomotion, cela représente aussi des heures d'apprentissage des techniques, d'exercices, de répétition, de sollicitation des autres sens, dont l'ouïe, qui joue un rôle très important dans les déplacements. C'est cette somme d'heures d'expérience qui fait qu'un jour la canne devient un réel prolongement de la personne et lui assure une certaine autonomie et sécurité de déplacement.

Adeline : En effet, et c'est long parce qu'il y a beaucoup de choses à apprendre: comment tenir la canne, les déplacements à l'intérieur, à l'extérieur, en ligne droite, avec changement de direction, l'appréciation des distances, la détection des obstacles, les trottoirs, les murs, les piquets, les escaliers, la traversée aux passages piétons, les carrefours, détecter la nature et l'origine des bruits, les différentes structures de sol, les points de repère, les règles de sécurité, prendre le bus, passer les portillons du métro, etc. On leur apprend aussi des trajets utiles ou encore, et ça concerne plutôt le conjoint ou les enfants, les techniques pour guider la personne aveugle. Apprendre un trajet nécessite de le répéter 2 à 5 fois avant que la personne puisse le faire de manière autonome, et on ne la laissera pas seule tant qu'on n'est pas sûr qu'elle en soit capable et en sécurité. Et même après sa formation, la personne pourra toujours faire appel à nous pour un perfectionnement ou pour apprendre un nouveau trajet. Un des cauchemars des personnes aveugles ou malvoyantes, ce sont les travaux, par exemple. On nous demande alors d'apprendre un trajet alternatif. Malheureusement, il y a tellement de travaux partout que nous ne pouvons pas intervenir dans toutes les situations. Nous donnons la priorité aux travailleurs qui doivent se rendre au boulot, aux étudiants pour aller à l'école ou aux personnes qui vont régulièrement à l'hôpital pour des soins. Dans les autres cas, nous conseillons aux personnes déficientes visuelles de demander de l'aide aux passants lorsque des travaux perturbent leur trajet habituel.

Apprendre à monter dans le bus.

Les travaux, un cauchemar.

En plus de la canne de locomotion et du chien-guide, les évolutions technologiques offrent-elles de nouvelles aides pour les déplacements ? On parle de cannes électroniques, de GPS adaptés, …?

Marie-Jeanne : On a vu beaucoup d'aides électroniques ces dernières années, mais c'est encore toujours la longue canne qui est la plus pratique et la plus sûre. C'est important d'observer les évolutions et les nouveautés, bien sûr, mais il faut qu'elles soient réellement utiles. Les cannes électroniques, par exemple, donnent beaucoup d'informations, mais pour certaines personnes cela fait trop d'informations et elles ne parviennent plus à faire le tri. Ces cannes détectent les obstacles en hauteur, ce qui est intéressant, mais pas les trous… Elles sont plus lourdes aussi, ce qui peut être fatigant pour le poignet. Et enfin, elles sont très coûteuses (5 000€) et non remboursées par les agences d'aides aux personnes handicapées. Quant aux GPS adaptés, ils ne sont déjà plus utilisés, car des applications ou tout simplement le Google Maps accessible sont désormais disponibles et bien plus faciles à utiliser.

Et qu'en est-il de l'engouement actuel pour les véhicules électriques (voitures, trottinettes, vélos, mono-roues, hoverboards,…) que les personnes aveugles ou malvoyantes n'entendent pas arriver ?

Adeline : Oui, de même que les moteurs des voitures qui se coupent automatiquement au feu rouge… Ces véhicules sont très perturbants et source d'angoisse pour les personnes aveugles ou malvoyantes. Il est question d'imposer un son à ces véhicules quand ils roulent, mais ce n'est pas encore fait.

Marie-Jeanne : Il n'y a en effet pas de solution à ce jour, d'où l'importance, pour les personnes déficientes visuelles, de rendre visible leur handicap, notamment en utilisant une canne blanche.

Le cours de locomotion, une récré !

Amin, la quarantaine, habite Bruxelles. Le diabète ne l'a pas épargné : en dialyse 3 fois par semaine, il a aussi perdu complètement la vue il y a près de 4 ans.

En cette mi-juillet, il se rend au Centre Horus où il a rendez-vous avec Alice, accompagnatrice de la Ligue Braille, pour son cours de locomotion. Il est venu à pied, guidé par sa fille de 15 ans : «Je n'en suis qu'au début de ma formation, encore trop tôt pour faire le trajet seul avec ma canne».

Cette fois-ci, la formation se déroule sur le site de l'Hôpital Brugmann où se trouve le Centre Horus. Pendant une petite heure, Alice va entraîner Amin et lui apprendre diverses techniques : comment «balayer» de gauche à droite avec la canne – elle écarte les jambes pour qu'il repère la distance idéale de balayage –, comment contourner une voiture, ne pas buter contre le rétroviseur qui peut dépasser, suivre le chemin en repérant la bordure, repérer le piquet près de l'entrée, etc. L'entrée est une porte coulissante qui s'ouvre automatiquement à l'approche d'un visiteur. Alice attire l'attention d'Amin sur le bruit caractéristique que fait cette porte en s'ouvrant, les repères auditifs sont aussi très importants. Une fois la porte passée, Amin sait qu'il doit tourner à droite et longer le mur pour

atteindre les locaux d'Horus. Encore faut-il éviter les obstacles… C'est l'occasion pour Alice de lui expliquer comment détecter et contourner la chaise roulante qui traîne dans le couloir, puis retrouver son chemin initial. Il fait chaud et on a laissé une fenêtre grande ouverte. Un danger pour Amin qui pourrait se la prendre en pleine figure… Alice lui montre comment se protéger d'un obstacle en hauteur en levant le bras et la main devant son visage. Ils passent ensuite à quelques exercices dans les escaliers. Comment procéder selon que l'escalier est muni ou non d'une rampe, comment placer sa canne pour monter, et pour descendre. Ils le font une fois, deux fois, trois fois,… Amin est très concentré et devra refaire ces exercices dans son quartier entre deux séances avec Alice.

«Même si c'est fatigant, commente Amin, ces séances sont pour moi comme une récréation. Alice est attentive et à l'écoute, je peux lui parler, être moi-même, faire les choses à mon rythme. C'est très difficile d'accepter sa cécité. Avant, j'étais comme une statue à la maison, je n'osais plus sortir, ma famille voulait me protéger ou faire les choses à ma place pour que ça aille plus vite. Ça partait d'une bonne intention, mais moi je veux surtout être autonome, ne pas dépendre de mes enfants pour tout. Les cours de locomotion, c'est ma sortie de secours, je retrouve peu à peu ma confiance en soi.»

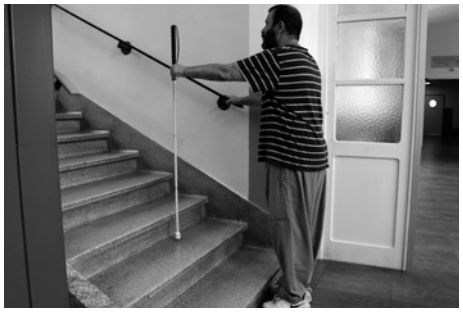

La canne, mon amie.

Annick a adopté sa canne.

Annick, 54 ans, était aide familiale en soins palliatifs quand sa vue a décliné. «J'avais de petites taches, comme des mouchettes dans les yeux, le soir je ne voyais plus bien, les couleurs s'atténuaient. Les médecins m'ont diagnostiqué la maladie de Stargardt qui affecte la macula. J'ai dû arrêter de travailler, ce qui a été pénible car je suis très indépendante. En plus, moi qui ai toujours aidé les autres, me retrouver à demander de l'aide, c'était très dur ! Aujourd'hui encore, 10 ans plus tard, je n'accepte toujours pas…»

Au début, grâce à son résidu visuel, Annick parvient encore à se débrouiller. Mais sa vision continue à se dégrader. «Je ne voyais plus le gaz de la cuisinière, je me prenais les murs, cassais des bouteilles, tombais dans des trous,… C'est ce qui m'a décidée à appeler à l'aide.» Sa volonté de s'en sortir l'amène au Centre Horus où, il y a 3 ans, l'accompagnatrice de la Ligue Braille, Alice, démarre avec elle les cours de locomotion à la longue canne blanche. «La canne, il faut vraiment l'adopter, en faire son alliée, mais ce n'est pas évident car jusqu'alors cet objet ne faisait pas partie de ma vie… Ça prend beaucoup de temps, des heures d'apprentissage pour que son usage devienne un automatisme. Maintenant, la canne est mon amie. Avec elle, je ne suis plus tombée et grâce au gros embout rond, je perçois mieux les dénivelés, les obstacles, les trous et la canne ne se coince pas dans les petites fentes ou les touffes

d'herbe. Je suis plus autonome et je vais partout. On vient aussi plus vite me proposer de l'aide. Ma canne joue un rôle indispensable dans ma relation aux autres.»

Avec ma canne, je vais partout.

Avant d'apprendre la locomotion, Annick est restée longtemps chez elle sans oser sortir. Sa canne a été une ouverture vers la liberté, mais pas une baguette magique ! «On est plus en sécurité avec une canne, mais l'environnement n'est pas sans danger pour autant. Dans une foule, par exemple, le sentiment d'oppression reste important malgré la canne. Et puis, il y a tous ces passants qui vous heurtent parce qu'ils sont plongés dans leur gsm, il y a les travaux non-signalés, les terrasses de café qui se mettent sur les dalles podotactiles, … Il reste un important travail de sensibilisation à faire !» Message reçu, merci Annick !

LA CANNE BLANCHE : AUTONOMIE ET SÉCURITÉ.

La canne blanche est l'auxiliaire de base pour aider la personne déficiente visuelle à se déplacer de façon autonome. Bien que souvent associée à la cécité complète, elle est également très utile pour un grand nombre de personnes gravement malvoyantes.

3 types de canne, de gauche à droite : de locomotion, d'identification, d'appui

Il existe plusieurs sortes de cannes blanches, qui peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

La **canne d'identification** a pour rôle de signaler que son détenteur a une déficience visuelle et d'éveiller ainsi la vigilance des automobilistes, cyclistes et piétons.
La **canne d'appui** est utilisée par les personnes qui ont des problèmes d'équilibre. Elle a la forme d'une canne ordinaire, d'une béquille voire même d'un déambulateur selon les besoins, mais de couleur blanche pour assurer en même temps la fonction de canne d'identification.
La **canne de locomotion**, plus longue que les précédentes, permet

à son utilisateur d'explorer l'espace en «toquant» devant lui afin de détecter les repères et obstacles par l'ouïe et le toucher. La longueur est calculée pour donner à la personne un temps de réaction suffisant. Cette canne nécessite cependant l'apprentissage de techniques de locomotion, qui sont enseignées à la Ligue Braille. Bien maîtrisée, la canne de locomotion peut devenir un véritable prolongement de la personne et accroître sensiblement ses capacités et sa sécurité de déplacement. À côté de la canne à embout standard ou fin cylindrique, utilisée en toquant, il y a la canne à embout en forme de roulette, qui se manie en balayant devant soi, par la technique dite du «balayage». Par son contact permanent avec le sol, elle donne des informations tactiles plus précises que la canne sans roulette.

Embout standard

Embout à roulette

Embout à grosse boule

Et la canne électronique ?

Certaines cannes sont dotées de systèmes électroniques de détection et de guidage basés sur différentes technologies (faisceaux infrarouges, laser, ultrasons, GPS). Ces cannes électroniques tendent à fournir de plus en plus d'informations à l'utilisateur, par exemple en indiquant par vibrations à quelle distance se trouve un obstacle, y compris en hauteur. D'un usage encore

confidentiel et très coûteuses, elles nécessitent également un apprentissage particulier. La Ligue Braille suit de près l'évolution de ces nouveaux systèmes. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain numéro de La Canne Blanche.

Où et comment se procurer une canne blanche ?

La loi du 25 décembre 2006 régit les conditions d'octroi de la canne blanche. Pour obtenir le droit d'utiliser une canne blanche, la personne doit remplir l'une des conditions suivantes :

- être atteinte d'une déficience visuelle d'au moins 60 % (selon le barème officiel belge des invalidités) ;
- disposer d'une prescription d'un ophtalmologue agréé en réadaptation.

Les associations d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes sont tenues de s'assurer que la personne qui introduit une demande de canne blanche remplisse les conditions légales. La Ligue Braille offre la première canne blanche aux personnes auxquelles elle est attribuée.

Loterie Nationale

LE CHIEN-GUIDE : UN FORMIDABLE COMPAGNON DE ROUTE.

Le chien-guide est un bon complément à la canne blanche. Tout en étant de magnifique compagnie, il augmente les capacités de locomotion et la confiance des personnes déficientes visuelles.

Eva, chien-guide.

C'est donc une aide fort précieuse qu'offre le Service chiens-guides de la Ligue Braille. Le Service est disponible dans toutes les régions et communautés du pays.
Il est agréé à Bruxelles par la COCOM, en Wallonie par l'AViQ et en Flandre par la Cel machtiging assistentiehondenscholen.

Comment obtenir un chien-guide à la Ligue Braille ?

La personne ayant besoin d'un chien-guide prend d'abord contact avec la Ligue Braille. Nadia, malvoyante, se rendait déjà à la Ligue Braille lorsque sa vue s'est détériorée : «J'ai directement fait appel à mon assistante sociale et on a fait toutes les démarches ensemble.» Laurent, malvoyant également,

a pris contact suite à un accident : «C'était il y a plus de vingt ans. J'ai demandé à avoir un chien-guide et la Ligue Braille m'a aidé.»

Après le premier contact, c'est le Service chiens-guides qui va traiter la demande. Trois personnes clés vont déterminer si un chien-guide est la bonne solution pour une personne : l'assistant social, le spécialiste en techniques de locomotion et le dresseur. Ils se rendent sur place pour faire une évaluation de la demande.

Athena guide Laurent.

En effet, avoir un chien-guide n'est pas fait pour tout le monde : il est important d'avoir une autonomie de départ et de savoir utiliser la canne blanche de locomotion.
Les personnes qui ont encore des difficultés à utiliser la canne blanche seront invitées à suivre au préalable une formation à la Ligue Braille.

Sur base de l'évaluation effectuée, la demande sera approuvée ou non.
Si l'évaluation est négative, on réoriente la personne vers un service qui lui offrira des solutions plus adaptées. Si l'évaluation est positive, on passe à la formation du chien !

Une formation en plusieurs étapes.

La Ligue Braille collabore avec trois dresseurs spécialisés, dont Maryvonne Van Den Abeele. «On travaille avec le chiot du début jusqu'à la fin», explique-t-elle. «Cela permet d'avoir le contrôle total de la formation.»

Phase 1 (4 à 5 mois) :
Le chiot est formé comme chaque jeune chien : il a besoin d'apprendre à se socialiser, à être propre, … Il doit répondre à des commandes de base et obéir à celles de correction. C'est déjà pour lui un petit avant-goût des premières commandes de guide !

Maryvonne et le jeune Starsky.

Phase 2 (4 à 5 mois) :
Cette phase de formation est plus spécifique car le chien apprend son futur métier.
Durant cette étape, le chien commence à associer le port du harnais à la notion de travail. Maryvonne note l'importance de laisser le chien tranquille durant ses moments de travail : «Quand il porte le harnais, il a besoin de toute sa concentration. Si on le distrait, il ne sait plus accompagner la personne comme il faut. Même le caresser à ce moment-là est déconseillé.»
Laurent confirme : «Les gens pensent parfois que le chien se promène et s'amuse mais ce n'est pas le cas. Il réfléchit à la meilleure manière d'aider son maître.»

Phase 3 (5 à 6 mois) :
Cette dernière étape est cruciale car le dresseur apprend au chien et à son futur maître comment travailler en équipe. Ils se déplacent et font ensemble des trajets spécifiques. Le chien doit chercher des solutions quand il y a un imprévu : «Si des travaux ont lieu», dit Maryvonne, «le chien doit signaler à son maître qu'il y a un obstacle mais aussi pouvoir le contourner pour chercher un passage.»
Nadia se déplace beaucoup dans son village avec Eva, son chien-guide. «Durant la formation, on a fait les trajets que je fais habituellement : la

banque, le boulanger, la poste, … Je me rends souvent à ma mutuelle mais la porte est identique à une autre. Eva m'arrête toujours devant celle dont j'ai besoin !» Laurent, lui, se déplace beaucoup en ville : «Mon ancien chien-guide, Diane, est en prépension. Ma nouvelle, Athena, est en formation. On apprend maintenant tous les obstacles… Et en ville, il y en a partout ! C'est donc un travail intensif.»

Eva mène toujours Nadia à la bonne porte.

Remise temporaire (6 à 7 mois) :

Si le chien et le maître terminent avec succès la troisième phase, on passe à la remise temporaire qui peut durer de six à sept mois.

Lorsque la formation n'est pas couronnée de succès, il y a deux possibilités:

- le chien peut retourner chez le dresseur qui reprend alors son entraînement;
- le chien est placé dans une famille ravie de l'accueillir comme animal de compagnie !

Le dresseur passe régulièrement pour évaluer le travail en équipe et le corriger si nécessaire. «Pour nous, il s'agit surtout de s'assurer que tout se passe bien et que le chien continue à bien suivre les instructions de son maître», explique Maryvonne.

Par la suite, la personne peut toujours contacter le dresseur ou le Service chiens-guides en cas de problème ou si un nouvel apprentissage est nécessaire. C'est ce que Nadia a fait : «J'ai voulu me rendre dans une antenne régionale de la Ligue Braille. C'était un nouveau trajet, donc j'en ai parlé au dresseur et on est allé ensemble. De cette façon, le chien apprend à reconnaître l'endroit et avoir des repères.»

Quelques conseils utiles !

Avec les animaux de compagnie comme le chien, on a parfois tendance à oublier leur nature. Bon à savoir : le chien vit comme dans une meute avec une hiérarchie assez stricte. Il obéit à l'animal-alpha, c'est-à-dire celui qui commande et maintient l'ordre. La personne non-voyante devient donc chef de meute !

C'est pour ça qu'il ne pas faut pas hésiter à améliorer la collaboration en étant ferme, précis et clair. Le chien doit comprendre l'ensemble des instructions. Laurent est toujours constant : «Il faut que mon chien comprenne ce que j'attends de lui, c'est pourquoi j'utilise toujours les mêmes mots. Chaque fois que je dois m'asseoir, je parle de 'banc', par exemple.»

Eva me protège.

Enfin, il est important de noter que dans une collaboration, on prend soin de l'un et de l'autre ! Si le chien-guide est là pour aider son maître à améliorer son autonomie, le maître va aussi prendre soin du chien en le nourrissant bien et en lui apportant les attentions nécessaires. «Je vois ça dans un contexte général», explique Nadia. «Eva fait un travail de guide mais aussi un travail d'accompagnement. C'est formidable pour moi car elle me protège. C'est mon amie et je m'occupe d'elle en retour». Une pensée que partage entièrement Laurent : «Le chien-guide fait partie de ma famille.»

Le chien doit pouvoir sortir à l'air frais au moins une demi-heure par jour dans un endroit adapté. C'est l'occasion pour la personne et le chien de passer de bons moments ensemble et se rapprocher l'un de l'autre.

Maryvonne constate que c'est un point très positif pour l'équilibre et la vie sociale des personnes déficientes visuelles : «Elles sortent plus régulièrement et remarquent qu'on leur dit plus souvent bonjour. Les passants ont moins d'appréhension à aller vers elles et leur demander si elles ont besoin d'aide… Le chien devient vraiment un prétexte pour aborder la personne. Dans certains cas, il aide la personne à retrouver du plaisir dans les contacts sociaux.»
Nadia confirme : «Les gens voient que j'ai un chien-guide mais ils offrent toujours leur aide, particulièrement devant un feu rouge.»

Starsky : le nouveau chien-guide de la Ligue Braille !

Starsky est le nouveau chien-guide en apprentissage chez Maryvonne. Cet adorable Golden Retriever apprend encore les règles de base.
Maryvonne travaille avec un système de récompenses : «Au début, il reçoit une croquette quand il accomplit correctement une tâche. Ce n'est plus le cas après. Quand la personne reçoit le chien, elle ne doit pas hésiter à lui parler et lui dire quand il agit bien ou mal. L'intonation de la voix est très importante. Si vous dites bravo au chien mais que votre ton est neutre, le chien ne va pas comprendre. Il faut être enjoué.»
Starsky, en visite dans les bâtiments de la Ligue Braille, a été sage jusqu'au bout. Il reçoit donc une récompense de Maryvonne.
On les remercie tous les deux et on leur souhaite une bonne continuation !

Starsky, le petit dernier.

Les aides financières disponibles.

Les agences régionales interviennent partiellement et sous certaines conditions dans les frais d'acquisition et d'apprentissage du chien-guide avec un montant forfaitaire. À Bruxelles, c'est le Phare qui intervient avec un montant de 6 000 euros. En Wallonie, l'AViQ octroie un montant de 5 000 euros. En Flandre, la VAPH accorde un montant de 13 169,49 euros. Lorsqu'une personne ne peut bénéficier d'une de ces aides financières, c'est la Ligue Braille qui prend en charge les frais. Tous les dons adressés au Service chiens-guides nous sont utiles : ils couvrent les frais médicaux et de nourriture ainsi que les différentes étapes de la formation. À noter qu'un don de 100 euros permet déjà l'acquisition d'un harnais !

Dans quelques mois, il sera chien-guide.

TRANSPORTS EN COMMUN : LIBRE PARCOURS MAIS PAS SI SIMPLE.

La multimodalité est le thème retenu pour la Semaine européenne de la mobilité 2018. L'objectif est de mettre l'accent sur les alternatives «douces» à la voiture individuelle : transports en commun, covoiturage, vélo… Il va de soi que pour beaucoup de personnes aveugles et malvoyantes, la seule alternative possible dans la pratique, ce sont les transports en commun.

Depuis longtemps déjà, les personnes handicapées visuelles bénéficient de deux avantages précieux, la «carte nationale de réduction sur les transports en commun» et la «carte accompagnateur gratuit».

Carte nationale de réduction.

Cette carte nominative atteste que son possesseur est aveugle ou malvoyant avec une invalidité permanente d'au moins 90 % et lui donne le droit de voyager librement et gratuitement sur les réseaux de la SNCB (seulement en 2e classe [1] et en Belgique), de la STIB (à Bruxelles), du TEC (en Wallonie) et de De Lijn (en Flandre). Pour l'obtenir, il faut adresser une demande au Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale, Direction générale Personnes handicapées. La carte est valable pour une durée indéterminée.

[1] Pour voyager en 1ère classe avec le train, il faut acheter un billet supplémentaire de type «surclassement», simple ou aller-retour selon le cas. Le prix est calculé en effectuant la différence entre les tarifs des deux classes. Toutefois, en 1ère comme en 2e classe, le chien-guide est transporté gratuitement.

Carte accompagnateur gratuit.

Le tram pour se déplacer à Bruxelles.

Cette carte est émise au nom de la personne aveugle ou malvoyante et lui permet de se faire accompagner gratuitement dans les transports en commun. L'accompagnateur voyage donc gratuitement, dans la même classe et sur le même trajet, sans devoir acquérir de titre de transport. Il peut s'agir d'une personne âgée de 12 ans ou plus. La carte, valable sur tous les réseaux de transports publics, est délivrée par la SNCB sur présentation de documents attestant que le demandeur remplit l'une des conditions requises, par exemple une réduction d'autonomie d'au moins 12 points (8 points pour un enfant de moins de 12 ans) selon le guide d'évaluation du SPF Sécurité sociale, une invalidité permanente d'au moins 80 %, ou encore un handicap donnant droit à une allocation d'intégration de catégorie III ou supérieure.

Les deux cartes peuvent être utilisées conjointement. Le Service social de la Ligue Braille est à la disposition des personnes aveugles et malvoyantes pour leur fournir de plus amples informations, les aider à accomplir les démarches en vue d'obtenir ces cartes et gérer le renouvellement des abonnements gratuits.

Du papier au plastique : la carte MOBIB.

Nous vivons dans un monde de plus en plus numérique et le secteur des transports en commun n'est pas en reste. Ainsi, les titres de transport en papier cèdent peu à peu la place à une carte en plastique semblable à une carte bancaire : la carte MOBIB (acronyme de MOBility In Belgium) [2]. Munie d'une puce électronique, cette carte n'est pas en soi un titre de transport, mais un support conçu pour «charger» des titres de transport (abonnements, titre multiparcours, simple parcours…), qu'ils soient payants ou gratuits. La carte en elle-même n'est pas gratuite, même pour les personnes handicapées. Il en coûte 5 euros pour la confectionner. Elle reste valable pour une période de 5 ans à partir de la date d'émission.

Les avantages de MOBIB.

Les avantages de MOBIB mis en avant par les sociétés de transport sont multiples, bien que tous ne soient pas nécessairement intéressants pour les personnes aveugles et malvoyantes. Ainsi, en cas de vol ou de perte, vous pouvez récupérer le solde de votre carte. Celle-ci peut être rechargée en ligne. Elle peut aussi servir à recourir à d'autres services amenés à se développer (partage de voiture, prêt de vélo, …). Dans le futur, il est aussi prévu de passer à une carte MOBIB unique pour tout le pays. En attendant, chaque société de transport émet encore ses propres cartes MOBIB nominatives, sur lesquelles il est toutefois possible de charger certains titres de transport d'autres opérateurs.

[2] Nous parlerons ici uniquement de la carte MOBIB nominative et non de la carte MOBIB de type « Basic », carte anonyme rechargeable qui peut être prêtée à une tierce personne mais qui ne peut contenir que des titres de transport à la prestation et non des titres nominatifs comme les abonnements ou la carte nationale de réduction.

Pour emprunter les transports en commun, la carte nationale de réduction et la carte accompagnateur gratuit suffisent en règle générale. Les usagers aveugles et malvoyants titulaires de ces documents n'ont donc pas besoin de MOBIB, sauf dans un cas et non des moindres : le passage de portillons automatiques. Pour l'heure, ceci concerne essentiellement le métro et le prémétro bruxellois. Les quais du réseau souterrain de la capitale ne sont en effet accessibles que par des portillons et pour ouvrir ceux-ci, il faut une carte MOBIB.

La carte Mobib est nécessaire pour entrer et sortir du métro

Les avantages liés à la carte nationale de réduction et à la carte accompagnateur gratuit [3] peuvent être chargés sur la carte MOBIB tout comme les différents types d'abonnements payants. Le quotidien de nos bénéficiaires montre toutefois que le passage à la carte MOBIB n'est pas si simple.

Le revers de la carte.

Prenons l'exemple d'une personne aveugle ou malvoyante qui souhaite acquérir une carte MOBIB auprès de la STIB. Jusqu'il y a peu, elle pouvait s'adresser à

[3] Attention : la carte d'accompagnateur gratuit ne peut être chargée sans un titre de transport valable pour la personne à mobilité réduite (abonnement standard, BIM ou carte nationale de réduction).

un service spécialisé pour personnes handicapées, mais suite à une mesure de restructuration des services de la STIB, elle sera dorénavant obligée de se rendre à une des six «Bootik», ou agences chargées notamment de délivrer la carte MOBIB nominative et les abonnements gratuits ou sociaux (J pour les 6-11 ans, S pour les personnes bénéficiant du CPAS/RIS, personnes sous statut BIM, 65+, …). Si la personne bénéficie d'un contrat «libre-parcours», autrement dit de la carte nationale de réduction et/ou de la carte accompagnateur gratuit, elle peut le charger sur sa nouvelle carte MOBIB, mais elle devra attendre un délai de maximum 5 jours ouvrables pour que le contrat soit activé. La Ligue Braille recommande dans ce cas de s'adresser à son Service social, qui peut l'aider à raccourcir, voire supprimer ce délai.

Autre exemple, celui d'une personne aveugle ou malvoyante résidant en Wallonie, qui dispose d'une carte MOBIB du TEC et souhaite se rendre à Bruxelles et s'y déplacer en transports en commun. À ce jour, il ne lui est pas possible de charger un libre-parcours sur le réseau STIB, ni pour elle ni pour son accompagnateur. Ce n'est faisable que sur les cartes MOBIB de la STIB, alors qu'un abonnement ou un ticket payant du réseau bruxellois peut être chargé sur une carte MOBIB du TEC. À moins d'acheter une deuxième carte MOBIB, délivrée par la STIB, elle sera forcée de payer sa place, en tout cas pour circuler en métro et en pré-métro, où MOBIB est indispensable pour franchir les portillons.

Il en va de même pour le voyageur francophone bruxellois ou wallon qui a une carte MOBIB de sa région et qui se rend à la Mer en vacances. Pour prendre le célèbre tram du littoral, appartenant au réseau De Lijn, il n'aura d'autre choix que de montrer sa carte nationale de réduction et/ou sa carte d'accompagnateur gratuit. Le hic, c'est que ces documents sont rédigés dans la langue de Voltaire, que les chauffeurs De Lijn ne sont pas tenus de connaître. L'acceptation de ces documents dépendra donc du bon vouloir du chauffeur, ce qui crée une certaine insécurité.

Vers une simplification du système pour les personnes handicapées ?

Renseignements pris, les opérateurs de transports en commun disent être conscients de cette problématique et y réfléchir dans le cadre de l'harmonisation de leurs systèmes. L'éparpillement des compétences en matière de mobilité et de soutien aux personnes handicapées entre les différents niveaux de pouvoir n'est sans doute pas étranger à cette complexité, qui a malheureusement des conséquences parfois négatives pour la mobilité des usagers porteurs d'un handicap.

La Ligue Braille suit de près ce dossier afin de maintenir la pression sur les autorités en charge de ces questions. Les personnes aveugles et malvoyantes qui rencontrent des difficultés ou se posent des questions à propos des transports en commun sont vivement encouragées à contacter notre Service social afin de trouver une information à jour, une aide dans leurs démarches et des solutions à leurs problèmes concrets.

Une question sur les transports en commun ? Contactez notre Service social

Des alternatives intéressantes.

Les opérateurs de transports publics développent à l'intention des personnes à mobilité réduite (PMR) des services de transport collectif de porte à porte, à la demande et sur réservation préalable. Les véhicules sont adaptés aux besoins des PMR (élévateur, ancrage pour les chaises roulantes, etc.) et les chauffeurs sont spécialement formés. Ces services sont généralement payants, mais leur prix est nettement inférieur à celui d'un taxi conventionnel.

STIB : TaxiBus.
Le TaxiBus est exclusivement destiné aux personnes handicapées reconnues par le SPF Sécurité sociale. Il coûte 1,70 euro par voyage, payable d'avance par paiement bancaire. Il faut acheter au minimum 10 voyages (maximum 50) par paiement. C'est un service collectif, ce qui signifie qu'il peut au besoin combiner plusieurs demandes de transport et adapter son trajet pour aller chercher ou déposer d'autres personnes. Les accompagnateurs gratuits, personnes ou chiens-guides sont aussi pris en charge.

Pour en bénéficier, il faut s'inscrire au préalable en fournissant les attestations requises. Chaque transport doit être réservé à l'avance, au plus tard la veille du déplacement, en ligne ou par téléphone. Il fonctionne du lundi au samedi, sauf les jours fériés, de 5h du matin à 1h du matin, et couvre le territoire de la Région Bruxelles-Capitale et une zone limitée autour des lignes du réseau régulier qui sortent de la région.

TEC : Services spéciaux PMR.
En Wallonie, le TEC propose aux personnes à mobilité réduite un service analogue au TaxiBus. Le prix est celui du tarif régulier du TEC,

mais le service est gratuit pour les détenteurs d'un abonnement 65+. La couverture du service peut cependant varier d'une zone à l'autre.

De Lijn : BelBus.

Le BelBus, contrairement aux services cités précédemment, n'est pas réservé aux personnes handicapées et les véhicules embarquent et débarquent leurs passagers uniquement aux arrêts de Lijn stipulés lors de la réservation. Ce service a pour vocation de desservir les zones rurales ou difficiles d'accès avec les lignes régulières. Les tarifs et titres de transport de De Lijn sont d'application. Les délais et conditions de réservation varient quelque peu d'une province à l'autre. Le service fonctionne les dimanches et jours fériés, mais les réservations doivent se faire les jours ouvrables.

68E TOMBOLA : JOIGNEZ L'UTILE À L'AGRÉABLE !

La grande Tombola de la Ligue Braille en est à sa 68e édition. Quelle belle longévité ! En y participant, vous apportez une aide directe, concrète et utile aux personnes aveugles et malvoyantes en Belgique. Et vous en serez peut-être récompensé en gagnant l'un des 5 900 lots mis en jeu, dont le **1er prix de 75 000 € en Fonds d'État, mais aussi une voiture, des vélos électriques, des voyages, des tablettes, ...**

Huyndai i10

Télévision

Vélo électrique

Équipement audiovisuel, électroménager, outillage, chèques-voyages, bons d'achat,… il y en a pour tous les goûts ! Nos lots sont neufs, de qualité et sous garantie. Au fil des éditions, les nouveaux participants deviennent rapidement des souscripteurs fidèles qui apprécient cette façon irremplaçable d'aider les personnes déficientes visuelles.

Appareil photo reflex

Bongo Hôtels de luxe

Nettoyeur haute pression

Vous trouverez la liste des lots ainsi que le règlement de notre Tombola sur notre site web : www.braille.be/tombola.

Jacuzzy gonflable

Tondeuse robot

Gift card Neuhaus

Comment participer à la Tombola ?

1 carnet = 5 billets + 1 billet gratuit
Soit 6 chances de gagner !

Prix des billets :
1 billet = 3,40 € [2,40 € + 1 €*]
1 carnet = 13 € [12 € + 1 €*]
2 carnets = 25 € [24 € + 1 €*]
3 carnets = 37 € [36 € + 1 €*]
4 carnets = 49 € [48 € + 1 €*]

* Frais d'expédition des billets et des résultats du tirage 2017

À partir de 5 carnets (60€) = pas de frais d'expédition

Versez le montant correspondant au nombre de billets souhaités sur le compte BE10 0003 0019 6004 – BPOTBEB1 réservé à la Tombola, avec mention précise de vos nom et adresse. Les billets vous seront envoyés par courrier dans les 3 semaines.

Les billets sont également en vente au BrailleShop situé au siège de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles et ce jusqu'au jour du tirage, le 10/12/2018 à 12 h.

04/12/2018 : Date limite de souscription.
10/12/2018 : Tirage public à 15h au siège de la Ligue Braille, sous contrôle de Maître Peter Walravens, huissier de justice.

La liste des numéros gagnants pourra être consultée sur notre site web (www.braille.be/tombola) dès le 12 décembre 2018 et sera envoyée par la Poste à tous les participants fin décembre 2018.

Les gagnants des tirages spéciaux 2017 sont venus chercher leurs lots à la Ligue Braille le 17 novembre 2017.

Contact :
Pour toute question relative à notre Tombola, téléphonez au 02 533 33 33, envoyez un email à tombola@braille.be ou écrivez à : Ligue Braille – Tombola, rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

Que ferons-nous des bénéfices ?

En participant à notre Tombola, vous soutenez les services que la Ligue Braille offre gratuitement. L'an passé, ce sont plus de 15 000 personnes aveugles ou malvoyantes, de tous âges et de toutes les régions du pays, qui ont fait appel à notre association. Cette année, les bénéfices de la tombola

nous permettront d'aider ces personnes à (re)conquérir leur autonomie au quotidien et à participer pleinement à la vie en société.

Réapprendre à vivre autrement, c'est possible, avec votre aide.

La Ligue Braille les accompagnera dans leur processus d'acceptation du handicap visuel, pour l'apprentissage des techniques de locomotion (canne blanche, repérages de trajets, chien-guide, ...), la découverte des aides techniques qui facilitent la vie quotidienne, les outils adaptés qui permettent de communiquer, écrire, travailler, … Lors de nos activités de loisirs adaptés, elles pourront rencontrer d'autres personnes ayant un handicap visuel. S'occuper de leurs enfants ou petits-enfants ne sera plus source de stress. Elles apprendront à sortir sans crainte de chez elles, à cuisiner sans risque de se couper ou se brûler, à travailler avec un ordinateur adapté, etc.
Merci de nous aider à réaliser tout cela !

Nous remercions les partenaires de notre tombola :

Sur les cinq continents, Veolia développe l'accès aux ressources, les préserve et les renouvelle.

En concevant et déployant des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, nous contribuons à ressourcer le monde.

Découvrez comment sur **veolia.com**

Ressourcer le monde VEOLIA

I JAVAS WORLDWIDE PARIS – Illustration : RUDE.

SORTIR DE LA CÉCITÉ GRÂCE À L'ŒIL BIONIQUE.

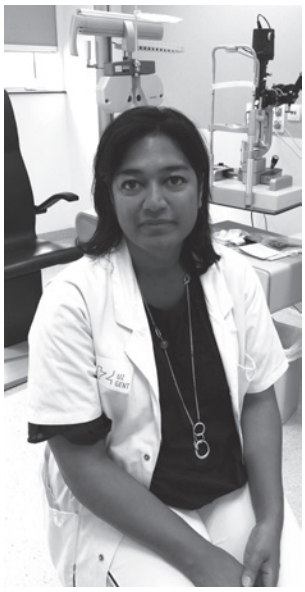

En mars, le Dr Fanny Nerinckx, ophtalmologue et chirurgienne de la rétine à l'UZ Gent, et son équipe, ont procédé, pour la première fois en Belgique, à la pose d'un implant rétinien – ou œil bionique. C'est une patiente souffrant d'une maladie visuelle héréditaire qui en a bénéficié. Grâce à cette intervention, elle peut à nouveau distinguer les formes telles que les fenêtres, les portes et les silhouettes. Pour en savoir plus sur cette intervention, nous sommes allés poser quelques questions au Docteur Nerinckx à l'UZ Gent.

Qu'est-ce que l'œil bionique et comment fonctionne-t-il?

L'œil bionique ou implant, baptisé Argus II Retinal Prothesis System ou Argus II en abrégé, a été développé par Second Sight Medical Products. Ce système de prothèse rétinienne – composé d'une caméra vidéo miniature, d'un ordinateur de poche et d'un implant rétinien – ne restaure pas la vue, mais remplace en partie la fonction de la rétine lésée. La caméra miniature est logée dans la monture des lunettes du patient. Elle transmet les images enregistrées à un petit ordinateur, porté par le patient. Celui-ci traduit ces images et les transmet à l'implant rétinien via l'antenne qui équipe les lunettes. L'implant se substitue aux photorécepteurs endommagés et stimulent les cellules nerveuses encore intactes de la rétine au moyen de 60 électrodes. Ces cellules nerveuses transmettent les informations visuelles au cerveau, le long du nerf optique. Le patient semble à nouveau être en mesure de percevoir des images et/ou des formes.

Qui peut bénéficier de ce traitement ?

L'implant est exclusivement destiné aux patients atteints d'une pathologie rétinienne qui ne touche que les photorécepteurs, c'est-à-dire les cellules photosensibles. Les autres cellules de la rétine, et en particulier le nerf optique, doivent être intacts. En effet, comme expliqué plus haut, l'implant transmet les stimuli via la voie optique naturelle. Autre condition, essentielle, le patient ne doit pas être atteint de cécité de naissance. Il faut qu'il ait pu voir pour être capable d'interpréter les signaux envoyés au cerveau. Les patients atteints de rétinite pigmentaire, une pathologie oculaire héréditaire qui se caractérise par une dégénérescence progressive des photorécepteurs à l'intérieur de l'œil, sont ainsi éligibles à la pose d'un œil bionique.

À quoi le patient doit-il s'attendre après l'intervention ?

La pose de cet implant nécessite bien sûr une intervention chirurgicale. Celle-ci dure environ quatre heures car une partie de l'implant doit être posée autour de l'œil et une autre à l'intérieur de l'œil. En soi, il ne s'agit pas d'une intervention lourde et en l'absence de complications, le patient peut donc rentrer chez lui le jour même.

La rééducation postopératoire est par contre fort longue et très exigeante pour le patient. La motivation du patient est absolument essentielle pour la réussite du traitement. Il doit apprendre à interpréter les signaux que le cerveau reçoit à nouveau et à distinguer à nouveau toutes les différentes formes. L'usage de l'implant nécessite beaucoup de travail et d'exercices, indispensables pour que le patient retrouve un maximum d'autonomie et profite au mieux de l'intervention.

D'autres pathologies visuelles pourront-elles à l'avenir bénéficier de cette technique ?

Ses indications restent malheureusement très limitées car beaucoup de conditions doivent être remplies pour qu'un patient soit éligible à la pose d'un œil bionique. Ainsi, le glaucome n'est pas une indication car le nerf optique est lésé et le système ne fonctionnera pas. Un essai clinique de pose de l'implant directement dans le cerveau est toutefois en cours aux Etats-Unis. Cette technique va ici encore plus loin car même les patients qui n'ont pas d'œil pourraient dans ce cas bénéficier de l'œil bionique. La seule condition reste toutefois que le patient ne soit pas aveugle de naissance.

En attendant, qu'est-il advenu de la patiente opérée en mars ?

Grâce à la revalidation, la vision de cette patiente de 73 ans a déjà bien progressé et elle pourrait encore beaucoup s'améliorer. Aveugle depuis 10 ans au moment de l'intervention, elle obtient aujourd'hui les meilleurs résultats aux tests parmi tous patients ayant bénéficié de cette technique dans le monde. Comme déjà dit, la motivation des patients est très importante, c'est la clé du succès de l'intervention. La patiente décode très bien les signaux envoyés par l'implant au cerveau et elle peut faire le lien avec ce qu'elle voyait auparavant. Elle perçoit déjà très bien les contrastes. Elle voit ainsi des assiettes blanches sur une nappe foncée, identifie une porte ouverte ou fermée et dans la rue, elle voit les passages pour piétons et les trottoirs. Elle ne distingue toutefois pas les visages et ne pourra jamais le faire.

Il est très important de rappeler que l'œil bionique ne restaure pas la vision. L'implant doit être considéré comme une aide, au même titre qu'une canne blanche ou un chien-guide. Il ne guérit pas le patient et ne restaure pas la vision, mais améliore considérablement l'autonomie et c'est là l'objectif principal.

BRAILLETECH : LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DU HANDICAP VISUEL.

De nos jours, il existe différentes aides technologiques qui permettent aux personnes aveugles ou malvoyantes d'accéder à l'information et de communiquer. Le BrailleTech, salon annuel organisé par la Ligue Braille, est l'occasion de partir à la découverte de ces aides utiles tant pour les études, que pour le travail, la vie quotidienne ou les loisirs.

La vidéo-loupe parlante est désormais bien connue et fort prisée par les personnes malvoyantes. Elle filme un document, le reproduit en agrandi sur l'écran et le lit en voix de synthèse. Quelques exemples de vidéo-loupes avec fonction vocale : Vocatex (Koba Vision), Onyx OCR (Sensotec), Da Vinci (VoiZi), Clearview Speech (Optelec), i-See Speech (Van Lent Systems), ...

Parmi les aides de technologie récente, notons l'Iris Vision (Koba Vision), sorte de lunettes électroniques et mobiles d'agrandissement pour personnes malvoyantes. Cette aide qui utilise la réalité virtuelle offre un champ de vision de 70 degrés et plus de liberté. On peut l'utiliser que l'on soit au bureau, chez soi dans son fauteuil, au jardin, pour bricoler ou encore pour lire le nom d'une rue en déplacement. Plus d'infos : https://irisvision.com/.

L'Orcam MyEye 2.0 (Ergra Engelen et Koba Vision) est un dispositif qui se fixe à une branche de lunettes. C'est un assistant portable pour les personnes aveugles ou malvoyantes qui est capable de lire des textes, reconnaître des visages préalablement enregistrés, identifier des produits à l'aide de leur code barre, etc. Vous pointez un doigt sur un texte et l'Orcam MyEye lit le texte, vous dirigez l'Orcam vers le visage qui vous parle et il vous dit de qui il s'agit. Par rapport à la version précédente, celle-ci est plus légère, sans fil et de manipulation plus aisée. Plus d'infos : https://www.orcam.com/nl/.

N'hésitez pas à contacter votre assistant·e social·e afin de vérifier si des interventions financières sont possibles ou pas en fonction de votre situation.

Des applications bien pratiques !

À côté de ces appareils existent aujourd'hui de plus en plus d'applications qui, elles, sont peu coûteuses voire gratuites, et constituent autant d'aides précieuses pour les personnes aveugles ou malvoyantes familiarisées à l'usage d'un smartphone ou d'une tablette. Notons à ce sujet que le système d'exploitation iOS (pour l'iPhone et l'iPad d'Apple) reste le grand favori des personnes aveugles et malvoyantes par rapport à l'Androïd.

Voici quelques applications intéressantes, qui seront présentées de manière plus concrète et détaillée dans l'atelier 'Le meilleur des applications pour iPhone' lors du BrailleTech.

Pour la reconnaissance de textes :

KNFB Reader : photographie les documents et les restitue en vocal, ceci en 23 langues. Application payante (110 euros) qui fonctionne sur iOS et Androïd.

Plus d'infos : https://knfbreader.com/.

Prizmo Go : même fonction que KNFB Reader, photo d'un document et qui peut ensuite être lu (synthèse vocale), agrandi, modifié et enregistré. Pour l'instant seulement pour iOS. L'application de base est gratuite, avec options supplémentaires payantes (petits prix). Plus d'infos : https://creaceed.com/prizmogo.

Seeing AI : l'application n'existe jusqu'ici qu'en anglais et seulement pour iOS. Gratuite, elle a aussi l'intérêt de regrouper différentes fonctions : lecture de texte, lecture de codes-barres, description de scènes (pièces, paysages,…), détecteur de couleur, reconnaissance de visages (préenregistrés ou non), indicateur sonore de luminosité.

Plus d'infos : https://www.microsoft.com/en-us/seeing-ai/

Pour enregistrer :

Outre les fonctions d'enregistrement existantes dans l'iPhone et l'iPad, qui sont très performantes, 2 applis (payantes, mais à petits prix) offrent l'avantage d'une manipulation encore plus rapide et aisée :

Audiomémo : enregistre des fichiers sons, fonction dictaphone, assez puissant. Pour iOS et Androïd.

RecUp : enregistre directement un fichier qu'on retrouve sur Dropbox, c-à-d sur tous ses appareils où on a installé ce logiciel de stockage. Idéal pour un usage immédiat et l'enregistrement de mémos. Pour iOS seulement.

Pour lire :

Voice dream : l'application phare pour lire les livres audio des bibliothèques spéciales, dont celle de la Ligue Braille.

Pour la gestion financière :

Money Reader : détecteur de billets en se plaçant dessus avec l'appareil photo de votre iPhone ou iPad. Vous n'êtes pas obligé de prendre une photo. Pour iOS seulement et gratuit. Plus d'infos : http://www.looktel.com/moneyreader.

Pom : application très pratique qui permet de scanner le virement d'une facture et de la payer automatiquement. Gratuit, pour iOS et Androïd.

Doccle : même fonction que Pom et permet de gérer ses documents financiers. Gratuit, pour iOS et Androïd.

Pour se déplacer, voyager :

BlindSquare : agit comme une sorte de guide de la ville, dit où on est, décrit les alentours, donne le nom des rues, indique où est tel restaurant, magasin, etc. Seulement pour iOS et payant (43,99 euros). Plus d'infos : http://www.blindsquare.com/.

Moovit : fournit des informations sur les transports en commun (trains, trams, bus, métro) : itinéraires, stations, lignes, info trafic (retards, changement de voie,…), annonce les arrêts et vous dit quand il faut descendre, indique le déplacement à faire à pied. Existe pour iOS et Androïd, gratuit. Plus d'infos : https://moovit.com/.

Pour la gestion de sa santé :

Libre Link Up : permet de surveiller sa glycémie. Pour iOS et Androïd, gratuit.

Notices médicaments : fournit les notices des médicaments vendus en France (pour la plupart similaires à ceux vendus chez nous), soit en rentrant le nom du médicament, soit en scannant le code-barre du conditionnement. Seulement pour iOS et payant (4,99 euros).

Rendez-vous au BrailleTech !

Un de vos proches ou vous-même avez un handicap visuel et souhaitez découvrir en quoi l'iPhone, l'iPad et les applications peuvent vous être utiles ? N'hésitez pas à participer aux ateliers qui seront organisés lors du BrailleTech :

- **Utiliser un iPad/iPhone :** Apprenez à mieux connaître la manipulation du VoiceOver (pour débutant confirmé). Date : 18/10/18, de 11h00 à 13h00.
- **Le meilleur des applications pour iPhone.** Date : les 18/10/18 et 20/10/18, de 13h00 à 15h30 et le 19/10/18, de 11h30 à 13h00.
- **Trucs et astuces pour utiliser les applications KNFB Reader et Prizmo Go.** Date : 19/10/18, de 13h00 à 15h00.
- **Utiliser SIRI :** les commandes vocales de base sur iPhone et iPad (pour débutant). Date : 20/10/18, de 11h00 à 13h00.

ÉLECTIONS COMMUNALES : NOTRE MÉMORANDUM

Le 14 octobre 2018, nous retournons aux urnes pour les élections communales et provinciales. Au-delà des enjeux purement politiques, ce scrutin est important car il concerne les niveaux de pouvoir les plus proches des citoyens et de leurs préoccupations quotidiennes. C'est pourquoi la Ligue Braille a préparé un mémorandum proposant «7 pas vers une vie locale inclusive», en concertation avec des citoyens aveugles et malvoyants (voir la Canne Blanche n° 4 de 2017). Ce texte a été envoyé fin 2017 aux responsables politiques afin qu'ils intègrent dans leurs programmes des mesures favorisant l'inclusion des personnes aveugles et malvoyantes dans notre société.

Petit rappel des 7 thématiques abordées :

1. L'accueil des personnes handicapées visuelles dans la commune.
2. La participation des personnes aveugles et malvoyantes à la vie politique et publique.
3. L'accessibilité des lieux publics et la mobilité.
4. L'inclusion des élèves handicapés visuels dans les écoles communales.
5. L'accès à l'emploi pour les travailleurs handicapés visuels et le respect par les communes du quota d'emplois réservés aux personnes handicapées.
6. La politique vis-à-vis des seniors handicapés visuels.
7. L'accès à des logements adaptés et abordables.

Pour le détail de nos recommandations, n'hésitez pas à consulter notre mémorandum. Toute personne intéressée peut l'obtenir sur simple demande adressée à la Ligue Braille : info@braille.be, tél. 02 533 32 11, ou en consultant notre site web www.braille.be.

STAGE À LA MER : QUAND DÉTENTE ET APPRENTISSAGES SE REJOIGNENT.

C'est par une initiation à la sécurité routière que le stage à la mer s'est clôturé le vendredi 6 juillet dernier. Pour la plupart des 16 participants âgés de 6 à 12 ans, aveugles ou malvoyants, piloter un cuistax sur un circuit fermé était une première. «Généralement, les parents pensent que cette activité n'est pas accessible pour leur enfant déficient visuel. Ici, nous les initions aux plaisirs de rouler à 4 roues sur un parcours sécurisé, sous le regard attentif des thérapeutes spécialisés en déficience visuelle. Les enfants aveugles s'orientent à la voix ou au sifflet», explique Adeline Fischer, responsable Horus au sein de la Ligue Braille.

S'initier au cuistax.

Grand frisson chez les pompiers !

Caresser les dauphins.

Pendant le séjour, le groupe a pu vivre des expériences uniques qui lui sont spécifiquement réservées. Ainsi, les enfants ont été accueillis par les pompiers de Wenduine – Markt 20 qui leur ont fait découvrir la caserne, grimper dans la nacelle et faire un tour de ville en camion toute sirène hurlante. Le lendemain de leur arrivée à destination, les soigneurs du Bouwdewijn Park les ont guidés vers les bassins des otaries et des dauphins qu'ils ont pu toucher, faire chanter et danser. Une exclusivité rien que pour eux.

«Le stage d'autonomie organisé par la Ligue Braille est bien plus qu'un simple stage. Il s'agit d'un stage spécialisé, encadré par des professionnels du handicap visuel. Il poursuit aussi des objectifs thérapeutiques en mode ludique», insistent les organisateurs. Les difficultés de chaque enfant sont identifiées et travaillées pendant la durée du séjour. Ces objectifs sont aussi variés et divers que les besoins : se réveiller et prendre soin de soi avec du matériel adapté, couper ses aliments en toute sécurité, utiliser correctement sa montre contrastée, traverser la voie publique en toute sécurité, débarrasser la table, reconnaître les pièces de monnaie, lacer ses chaussures, laver son dos, beurrer sa tartine… Grâce aux conseils avisés des accompagnatrices et à leur suivi patient de chaque minute, les enfants gagnent énormément en autonomie. Ils ne se connaissent pas avant le départ. Au bout de quelques jours, des amitiés se lient, et certaines

Apprendre à faire ses lacets.

durent au-delà du stage, parfois très longtemps. Tous porteurs d'un handicap visuel, ils expérimentent les mêmes difficultés et s'en ouvrent plus facilement entre eux, loin de la pression ressentie du monde extérieur. Ils gagnent ainsi en confiance qu'ils réinvestissent de retour dans leur environnement quotidien.

Un stage plein de bons souvenirs !

Au terme de la semaine, les parents ont retrouvé leur enfant heureux et enrichi par cette expérience exceptionnelle. Les plus inquiets ont été vite rassurés par la bonne humeur affichée de leur petite tête blonde. Après les accolades d'usage et les remerciements mérités aux Services d'accompagnement de la Ligue Braille et à leurs équipes, le groupe s'est séparé, chacun repartant avec plein d'images dans la tête, de quoi se fabriquer des souvenirs d'enfance inoubliables.

Le Coureur en or de la dernière édition des 20 km de Bruxelles au profit des enfants aveugles et malvoyants de la Ligue Braille a partagé le dernier repas, et assisté à la remise des diplômes. Il a ainsi pu vérifier le bon usage des dons collectés à cette occasion.

LA LIGUE BRAILLE PRÈS DE CHEZ VOUS.

Durant toute l'année, la Ligue Braille organise des événements et participe à divers salons. Elle y présente ses services gratuits pour les personnes aveugles et malvoyantes et sensibilise le public au handicap visuel.

Nous étions présents au Parc Royal le 21 juillet pour la Fête Nationale. Les visiteurs de notre stand ont pu découvrir des activités ludiques permettant de mieux comprendre le handicap visuel. C'était une belle journée ensoleillée qui s'est terminée par un magnifique feu d'artifice au-dessus du palais royal.

Fête nationale au Parc de Bruxelles

Du 27 au 30 juillet, nous étions à la Foire du Libramont. Cet événement qui dure quatre jours reste populaire cette année encore : plus de 200 000 personnes y ont participé ! Du côté de notre stand, nous avons présenté le handicap visuel et avons expliqué aux curieux les différents méthodes utilisées par les personnes malvoyantes et aveugles pour s'orienter et se déplacer.

Initiation au braille à la Foire de Libramont

À l'occasion de la Semaine de la Mobilité, nous nous sommes rendus à Louvain pour le dimanche sans voiture (26 août). Nous avons sensibilisé le public à la sécurité des personnes aveugles et malvoyantes qui doivent faire face à un trafic routier de plus en plus dense.

Le samedi 19 septembre, nous étions présents sur le marché de l'information de PXL Healthcare à Hasselt, où, avec d'autres fournisseurs de soins, référents et sympathisants, nous avons donné un aperçu du monde adapté des personnes aveugles et malvoyantes.

Le 21 septembre, nous étions au salon Solid'Arlon. Vous avez pu découvrir en un clin d'œil l'ensemble du paysage institutionnel local et régional grâce aux centaines de services, associations et institutions qui y étaient présents. Un vrai carrefour de vie sociale ! Idéal pour poser toutes vos questions et prendre contact.

Evénements à ne pas rater !

Vient ensuite le moment le plus attendu de l'année : le BrailleTech du 18 au 20 octobre ! Vous pouvez retrouver toutes les informations dans notre cahier central «Entre Nous» et dans l'article en page 36. On vous y attend avec impatience !

En novembre, nous serons également présents à Ophtalmologica Belgica, le grand rendez-vous annuel des ophtalmologues, à Bruxelles.

En décembre, la Ligue Braille est l'une des associations caritatives que vous pouvez soutenir en demandant un enregistrement ou en faisant une action pour Music For Life. Chaque participation, petite ou grande, est plus que bienvenue !

LE COIN DES VOLONTAIRES. CHANGER LE REGARD SUR LE HANDICAP VISUEL : UNE MISSION ESSENTIELLE !

À côté des services offerts aux personnes aveugles et malvoyantes, une des autres missions de la Ligue Braille est la sensibilisation du grand public au handicap visuel. Dans cette optique, nous organisons des visites animées par des volontaires destinées aux écoles, associations de jeunesse, groupe de seniors,…

Nos animateurs abordent de manière ludique et interactive les difficultés rencontrées par les personnes aveugles et malvoyantes et les solutions qui existent pour les surmonter : comment se déplacer, cuisiner, assortir ses vêtements, lire et écrire, poursuivre des études, travailler, jouer,… Les visiteurs ont la possibilité de s'immerger dans l'univers des personnes ayant une déficience visuelle en se déplaçant les yeux bandés et munis d'une canne blanche. Ils peuvent aussi en savoir plus sur le braille et son inventeur en visitant notre musée dédié à cette thématique.

Michèle Croonenberghs fait partie de ces volontaires qui, depuis plus de 10 ans, accueille avec enthousiasme les visiteurs de tous âges. Nous l'avons rencontrée.

Comment êtes-vous devenue animatrice-guide volontaire à la Ligue Braille ?

En 2007, je me suis inscrite comme volontaire pour animer les visites guidées suite à une

annonce parue dans La Canne Blanche. Étant moi-même malvoyante, j'avais à cœur de transmettre mon témoignage et de parler des services offerts par la Ligue Braille, dont je profite également.

Que vous apporte cette activité ?

J'aime beaucoup les contacts. Les groupes que nous recevons ont des profils et des âges différents, ce qui est très enrichissant. Il y a aussi la satisfaction d'avoir transmis quelque chose d'important, le groupe repart mieux informé et sensibilisé. Parfois, on voit tout de suite les manifestations d'intérêt : les enfants sont impatients de faire le parcours, d'écrire leur prénom en braille, ils posent des questions pour mieux comprendre.

Avez-vous observé des changements au fil des ans ?

Les visites se sont davantage professionnalisées. Nous avons un local dévolu à cette activité. Aussi, j'ai l'impression que les groupes sont plus curieux qu'avant, qu'ils ne viennent pas pour passer le temps. Cette activité est mieux connue et donc, nous accueillons plus de groupes qu'auparavant.

Une anecdote ?

Oui, un jour, lors de la visite d'une classe de primaire, petit drame à l'accueil… Un des gamins pleurait et refusait d'entrer à la Ligue Braille. L'inconnu, le handicap, ça lui faisait peur. L'institutrice a finalement réussi à le convaincre d'entrer, même si ce fut avec beaucoup d'appréhension. Au fil de la visite, il s'est rendu compte que je n'étais pas si différente (et avec moi, chaque personne handicapée de la vue) et il se sentait de plus en plus à l'aise. À la fin de la visite, il est venu vers moi et il m'a embrassée. Là, c'était à mon tour d'avoir les larmes aux yeux, mais des larmes de joie !

Lysiane Louvel a rejoint l'équipe de volontaires en avril de cette année. Lorsque nous lui avons parlé des différentes possibilités de volontariat au sein de l'association, elle a été séduite par cette activité. Elle a participé à quelques visites animées par d'autres bénévoles pour se familiariser à la formule et au contenu.

Comment avez-vous connu la Ligue Braille ?

Je connais depuis longtemps la Ligue Braille et plus particulièrement le fait que des bénévoles viennent enregistrer des livres pour les personnes qui ont des problèmes de vue.

Pourquoi avez-vous choisi cette activité ?

Je trouve important de sensibiliser les gens à la différence en valorisant les potentialités des personnes qui ne voient pas. Je les considère comme de véritables héros qui vivent normalement et je souhaite partager l'admiration que je leur porte.

Quelles sont vos premières impressions ?

J'ai assisté à des animations de groupes d'enfants et je constate qu'elles sont bien utiles. Il y a beaucoup de travail à faire pour changer le regard sur le

handicap. Je trouve que le film montré aux enfants ainsi que le parcours les yeux bandés ou avec des lunettes simulant les pathologies leur permettent d'avoir une illustration concrète de ce qu'est la déficience visuelle.

Pas de visite sans un bon planning! Pour que les visites se déroulent dans de bonnes conditions, une bonne organisation en amont est nécessaire. Nous avons confié cette tâche de planification à Marie-Rose Vanderpoorten.

Quelle est votre mission précise?

Je réponds aux mails reçus en récoltant toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'activité. Je trouve un accord avec le groupe pour la date et l'heure, vérifie que le local est libre et puis, il faut contacter les guides !

Je m'occupe de la gestion du planning depuis fin 2015 à raison d'un jour par semaine.

Je suis aussi chargée de la gestion des BrailleBox (valises pédagogiques de sensibilisation) qui peuvent être empruntées gratuitement. Nous en avons une dans chaque antenne régionale et donc, il faut jongler avec beaucoup d'agendas !

Un chaleureux merci à ces volontaires qui contribuent à démystifier le handicap et à bâtir une société plus inclusive.

FIN D'ANNÉE : PENSEZ À NOS CARTES DE VŒUX !

Les fêtes de fin d'année ne sont plus très loin… Il y a bien des façons de transmettre ses vœux à ceux qui nous sont chers, dont une jolie carte qui arrive dans leur boîte aux lettres. La Ligue Braille vend des cartes de vœux pour contribuer au financement de son Service social. Faites donc plaisir à vos amis, tout en soutenant une bonne cause !

Notre catalogue de cartes de vœux est constitué d'une gamme étendue de cartes sur différents thèmes : animaux, fleurs, paysages, reproductions de peintures, d'estampes japonaises, vues anciennes de villes belges et bien sûr des sujets liés aux fêtes de fin d'année.

Nos cartes de vœux vous sont proposées au tarif suivant :
Pour 1 à 4 carte(s) : 1 euro la carte.
Pour 5 à 14 cartes : 0,90 euro la carte.
Pour 15 à 49 cartes : 0,85 euro la carte.
Pour 50 à 99 cartes : 0,80 euro la carte.
À partir de 100 cartes : s'adresser à l'équipe des cartes de vœux.

Nous avons largement renouvelé notre offre… Ne manquez pas de consulter notre catalogue en ligne, sur notre site web : http://www.braille.be/fr/nous-soutenir/cartes-de-voeux ou contacter l'équipe des bénévoles qui gèrent la vente des cartes de vœux, elle se tient à votre disposition tous les lundis de 10 à 16 heures au numéro 02 533 32 11. D'avance merci !

UNE GRANDE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ.

Vous êtes nombreux à soutenir la Ligue Braille. En effet, nous ne pourrions offrir une aide spécialisée aux personnes aveugles et malvoyantes sans l'aide du grand public. Donateurs et volontaires contribuent à la pérennité et au développement de nos services proposés gratuitement à nos 15 000 membres.

Des événements comme les 20 km de Bruxelles sont une autre manière d'exprimer sa solidarité envers la Ligue Braille et les personnes aveugles et malvoyantes dans un esprit plus ludique ou sportif. Lors de la dernière édition, plus de 400 coureurs avaient choisi de rejoindre l'équipe de la Ligue Braille. Personnel, volontaires et joggeurs ont chacun, avec leur talent et motivation, contribué à son excellent résultat. Pour mémoire, les bénéfices servent à financer les activités organisées pour les enfants déficients visuels.

Jean-Claude, volontaire et un des coureurs de notre équipe réunis le 27 mai dernier pour les 20 km de Bruxelles au profit de la Ligue Braille. Quand on vous disait que la solidarité n'est pas un vain mot…

Membres du personnel et volontaires soutiennent activement les coureurs le long du parcours !

ENTRE NOUS

Numéro 3 / 2018

Juillet – Août – Septembre

BRAILLETECH 2018 : BIENVENUE À TOUS !

Le BrailleTech, notre salon des aides techniques, aura lieu **du jeudi 18 au samedi 20 octobre 2018**. Comme chaque année, il se tiendra dans les locaux de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles (Saint-Gilles), de 10 heures à 16h30. Vous êtes tous les bienvenus !

Vous pourrez y découvrir les dernières nouveautés en matière de vidéo-loupes, barrettes braille, synthèses vocales, logiciels d'agrandissement, téléphones et GSM adaptés, lecteurs de CD Daisy, systèmes d'accès à Internet..., sans oublier les loupes optiques et les aides utiles dans la vie quotidienne. Sont également prévus des ateliers d'information et d'initiation pour les personnes handicapées visuelles. Le BrailleTech permet de se renseigner, de tester et de comparer les différentes aides, tout en bénéficiant des conseils avisés des collaborateurs de la Ligue Braille. Le BrailleTech 2018 sera aussi l'occasion d'inaugurer deux nouveaux espaces : l'Espace Snoezelen, bulle de détente avec massages adaptés, et l'Espace Multimédia pour voir ou revoir quelques bons films en audiodescription.
Si le salon s'adresse avant tout aux personnes déficientes visuelles et à leur entourage, il est aussi ouvert à toute autre personne intéressée : médecins, gestionnaires ou personnel

de maisons de repos, paramédicaux, employeurs, services publics,…

Ateliers pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Ateliers en continu :

Découverte de notre Espace Snoezelen.
Offrez-vous une bulle de détente et profitez d'un massage adapté dans notre nouvel Espace Snoezelen.
Date : 19/10 entre 11h et 16h.

Atelier parent-enfant.
Apprenez à stimuler votre enfant avec des objets et des jeux de votre environnement. Une activité à vivre en famille.
Date : 20/10 entre 11h et 16h.

Les aides techniques qui facilitent la vie au quotidien.
Venez tester un large choix de matériel adapté en vue de vous donner un maximum d'autonomie.
Date : 18/10, 19/10 et 20/10 entre 10h et 16h.

Ateliers à horaire fixe :

Utiliser un iPad/iPhone : les gestes de navigation du VoiceOver.
Apprenez à mieux connaître la manipulation du VoiceOver (pour débutant ou confirmé).
Date : 18/10 de 11h à 13h.

Le meilleur des applications pour iPhone.
Découvrez les applications qui peuvent vous faciliter la vie au quotidien !
Dates : 18/10 et 20/10 de 13h à 15h30 ; 19/10 de 11h30 à 13h.

Trucs et astuces pour utiliser KNFB Reader et Prizmo Go.
Apprenez à manipuler ces applications de manière optimale.
Date : 19/10 de 13h à 15h.

Cinéma en audiodescription.
Prenez votre pop-corn à l'entrée de notre nouvel Espace Multimédia et installez-vous confortablement devant un bon film.
Date : 19/10 et 20/10 à 14h.

Utiliser SIRI : les commandes vocales de base.
Apprenez à utiliser SIRI de manière optimale sur iPhone et iPad (pour débutant).
Date : 20/10 de 11h à 13h.

Rendez-vous des exposants.

Quelques exposants vous proposent de courtes séances d'information sur leurs produits (durée : de 30 minutes à 1h).

- **Integra : SV GSM et BlindShell**. Le 18/10 à 13h30.
- **Sensotec : Vidéo-loupes parlantes : l'embarras du choix**. Le 19/10 à 11h00.
- **Ergra Engelen : Filtres médicaux sur montures adaptées**. Le 19/10 à 12h30.

Les exposants présents : Ergra Engelen, Integra, Koba Vision, Ommezien, Optelec, Sensotec, Van Lent Systems, VoiZi.

Les plus.

BrailleShop : Le magasin de la Ligue Braille propose plus de 500 articles facilitant la vie quotidienne. Il sera ouvert durant tout le BrailleTech.
Bibliothèque : La Bibliothèque vous ouvre ses portes ! Chaque jour, venez y découvrir les collections de livres adaptés (livres DAISY, en braille, en grands caractères, tactiles), le salon de lecture, la Bibliothèque en ligne (bibliotheque.braille.be), les nouveaux outils de lecture, l'Espace Public Numérique (EPN).
Bar : Sandwichs, café et soft vous y attendent.

Infos pratiques :

Jours et heures d'ouverture :
Du jeudi 18 au samedi 20/10/18, de 10h à 16h30.
Adresse :
Ligue Braille asbl - 57 rue d'Angleterre - 1060 Bruxelles.
Accès :
Le BrailleTech est accessible aux personnes handicapées et facile à atteindre :
- avec les transports en commun : à 250 m de la Gare du Midi et du métro Porte de Hal ;
- en voiture : emprunter la petite ceinture jusqu'à la sortie Midi (à hauteur du pont du chemin de fer de la

jonction Nord-Midi), puis suivre la direction Mons pour s'engager dans l'avenue Fonsny. La rue d'Angleterre est la troisième à gauche.

L'entrée et la participation aux ateliers sont gratuites.

Le BrailleTech est organisé avec le soutien de la Loterie Nationale

EN DIRECT DU BRAILLESHOP.

En espérant que vous avez passé un bel été et de bonnes vacances, nous avons le plaisir de vous proposer un spécial rentrée !

À vos claviers !

À côté de notre gamme de **claviers adaptés** pour PC, nous proposons aussi depuis peu des claviers ALBA pour Mac, uniquement disponibles pour le moment avec le contraste grands caractères en noir sur fond blanc (**R2081**) et livrés également avec stick d'éclairage amovible.

Nous vous rappelons que les autres claviers adaptés pour PC existent quant à eux dans différents contrastes : gamme NERO en jaune sur fond noir (**R1779**), en noir sur fond jaune (**R1778**), en noir sur fond blanc (**R1780**) ou en blanc sur fond noir (**R1781**).

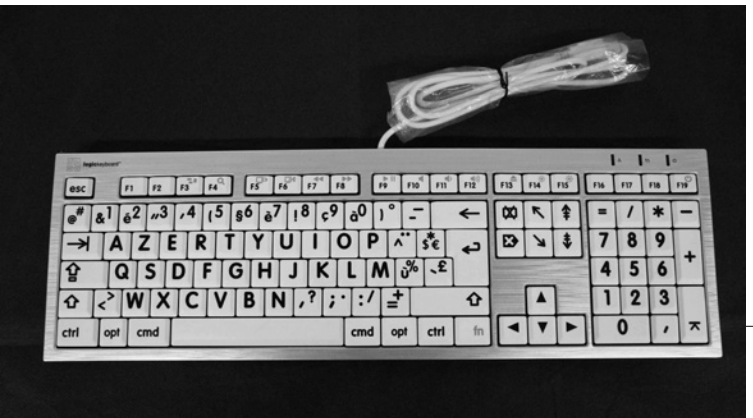

Voir également notre site www.braille.be/communication/claviers.

À vos agendas !

Comme chaque année, nous vous accueillerons dans le cadre du BrailleTech, les 18, 19 et 20 octobre 2018. Pour la première fois, les démonstrations du matériel vendu par le BrailleShop (voir catalogue des petites aides techniques) auront lieu dans notre nouveau local du rez-de-chaussée.

Nous veillerons à ce que nos agendas en grands caractères soient disponibles à la vente au plus tard pour cette occasion :

- **Agenda 2019 (R2096)** : 1 semaine par page, en français, format A4 vertical.
- **Bloc calendrier (R2098)** : 1 jour par page, en français, format A4 horizontal.
- **Calendrier à suspendre (R2100)** : 1 semaine par page, en français, format A3.

À côté de nos super-marqueurs existants, nous avons désormais deux nouveaux feutres à pointe fine, noir (**R2087**) et rouge (**R2088**). Ils vous permettront de noter vos rendez-vous sans transpercer le papier.

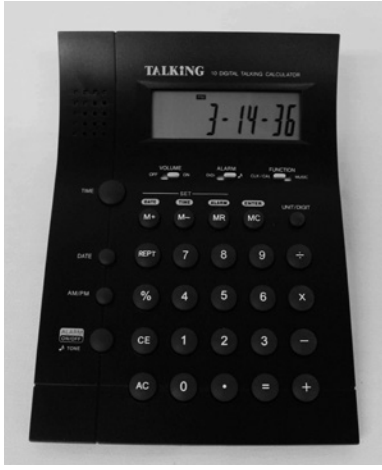

Nous avons également un lot d'une cinquantaine de calculatrices parlant français (**R2086**) que nous vous proposons, jusqu'à épuisement du stock, au prix très intéressant de 15 euros. Elle prononce aussi l'heure. Fonction calendrier avec affichage uniquement de la date.

Le dernier dimanche d'octobre, c'est le passage à l'heure d'hiver. Dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 octobre, à 3h du matin, il sera 2 heures (1 heure de décalage par rapport à l'heure solaire). N'oubliez pas de régler vos montres et horloges. Si vous souhaitez éviter ces réglages, le BrailleShop vous propose une gamme d'articles radio-pilotés dont notamment une **grande horloge murale** bien contrastée (**R1841**), avec bord **gris clair** ou **anthracite** (finition suivant les disponibilités).

À la loupe.

Comme vous le savez, le BrailleShop n'est pas un centre de basse vision. Nous avons toutefois une petite gamme de loupes qui peuvent rendre bien des services. Voir le

catalogue sur notre site : www.braille.be/BrailleShop/Basse vision.

Plusieurs d'entre vous nous réclamaient les fameuses **feuilles-loupes A4** en plastique rigide, 280 x 214mm, agrandissement x2 (**R2093**). Elles sont actuellement disponibles. N'hésitez pas à venir les tester au BrailleShop ou durant le BrailleTech, ainsi que nos autres modèles.

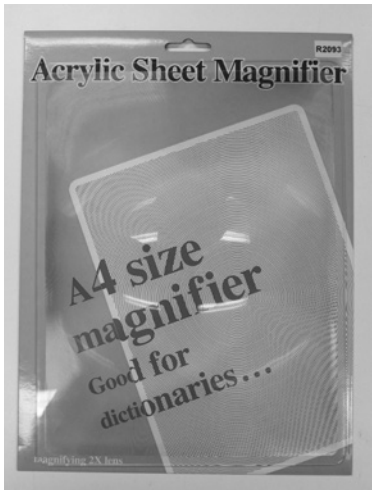

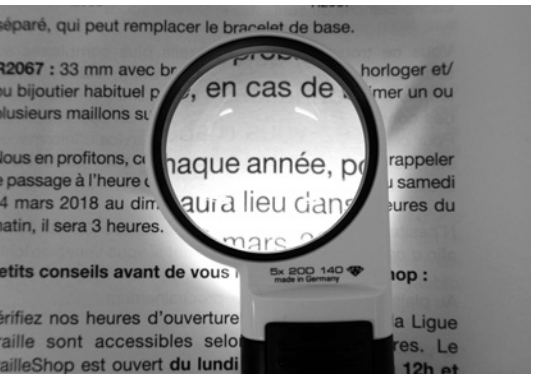

Idéales pour la lecture de petites lettres, comme par exemple les bottins téléphoniques, modes d'emploi, posologies, prix affichés, etc., nous vous proposons une nouvelle **loupe Mobilux LED x5**, modèle rond, diamètre 58 mm (**R2078**) en plus des modèles rectangulaires existants Mobilux Led x3,5 (**R1914**) et Mobilux Led x4 (**R1929**), toutes trois de la gamme Eschenbach.

Attention : toutes ces loupes doivent être impérativement testées avant achat.

Du nouveau côté cuisine.

Nous avons obtenu depuis peu de commercialiser une innovation technologique : la première **table de cuisson à induction parlante**. Elle existe en version à une taque (**R2091**) et à double taque (**R2092**), parlant français. Tous les réglages et actions sont énoncés. Permet de régler la

température entre 60° et 280°C. Fonction minuterie incluse (réglage du temps de cuisson) ; puissance maximum de 1800 watts pour un seul foyer.
Avantages : sécurité, rapidité, facilité d'entretien, système compact. Il y a moins de danger de se brûler, puisqu'après usage, la plaque est chaude mais jamais brûlante. Elle ne chauffe que si on met un récipient dessus et s'éteint automatiquement quand on enlève la casserole.
Inconvénient : il faut utiliser des récipients adaptés à ce type d'appareil, contenant du métal magnétique et avec un fond parfaitement plat. Verre, cuivre et aluminium ne conviennent pas.

C'est donc avec grand plaisir que nous vous accueillons du lundi au jeudi au BrailleShop, entre 10h et 12h et entre 13h30 et 16h ou sur rendez-vous au 02 533 33 30.
Comme le temps passe vite, nous tenons déjà à vous informer que la Ligue Braille sera fermée entre le 24 décembre 2018 et le 1er janvier 2019. Le BrailleShop, quant à lui, sera à nouveau accessible à partir du mercredi 9 janvier 2019 (pour raison d'inventaire annuel) ! N'oubliez pas d'en tenir compte pour vos cadeaux de fin d'année ainsi que pour vos besoins personnels.

Appareils complexes.
Vous ne trouverez pas au BrailleShop d'appareils tels que smartphones, GSM parlant, vidéo-loupes, loupes électroniques, scanners, etc. Ceux-ci nécessitent des conseils personnalisés, un suivi ou un apprentissage. Pour cela, adressez-vous d'abord au Service d'information sur les adaptations techniques ou venez visiter notre salon BrailleTech.

En direct du Service social.

Des nouvelles du SPF Sécurité sociale.

1. Adaptation des montants des allocations.

Au 1er juillet 2018, quelques montants d'allocations ont été augmentés :

- Le barème de l'allocation de remplacement de revenus, catégorie C.
- L'abattement de catégorie pour le calcul de l'allocation d'intégration (catégorie C).
- Les barèmes de l'allocation d'intégration (les 5 catégories).

2. Nouvelle augmentation de l'exonération qui est liée au 'Prix de l'amour'.

L'exonération qui est liée au «prix de l'amour» augmentera

à nouveau le 1er août 2018. Il s'agit de la partie des revenus du partenaire dont il est tenu compte lors du calcul de l'allocation d'intégration.

Pour les personnes handicapées, le fait de vouloir cohabiter entraîne un désavantage financier. Lors du calcul de leur allocation d'intégration, il est en effet également tenu compte des revenus de leur partenaire. Plus ces revenus sont élevés, moins importante sera l'allocation d'intégration. Dans certains cas, cette allocation d'intégration disparaît même totalement.

Afin de compenser en partie le désavantage financier subi par des cohabitants, l'exonération liée au «prix de l'amour» sera augmentée à partir du 1er août 2018. Ainsi, les personnes handicapées qui cohabitent avec un partenaire pourront dans certains cas bénéficier d'une allocation d'intégration ou d'une augmentation de celle-ci.

L'allocation d'intégration est destinée à couvrir les dépenses liées au handicap, qui restent bien sûr les mêmes indépendamment de la situation familiale.

Source : http://handicap.belgium.be/fr/news/270718-prix-amour.htm

3. Circulaire relative à l'évaluation de la perte de capacité de gain.

L'allocation de remplacement de revenus est destinée aux personnes âgées de plus de 21 ans et de moins de 65 et qui,

en raison de leur handicap, ne peuvent travailler ou gagner seulement un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner en exerçant une profession sur le marché général du travail. Les personnes qui introduisent une demande d'allocation de remplacement de revenus auprès de la DG Personnes handicapées sont, pour la plupart, invitées à passer un examen médical. Le médecin évaluateur vérifiera alors si la personne a une «capacité de gain réduite». Deux critères importants sont décisifs pour l'octroi de l'allocation de remplacement de revenus : d'une part, le volet médical (la constatation de la capacité de gain) et, d'autre part, le volet administratif (ne pas disposer de revenus suffisants).

Dans une circulaire récente, la Secrétaire d'État aux personnes handicapées, Zuhal Demir, communique des instructions complémentaires aux médecins évaluateurs de la DG Personnes handicapées. Si une personne handicapée travaille (dans un environnement adapté ou non), elle peut encore toujours avoir droit à l'allocation de remplacement de revenus pour autant que sa capacité de gain soit de 1/3 au maximum. Les revenus provenant d'un travail sont évidemment déduits administrativement par la DG Personnes handicapées.

Si l'aptitude au travail d'une personne s'améliore par une rééducation, un traitement ou une guérison de sorte que la capacité de gain de cette personne s'élève à plus de 1/3, elle ne remplira plus les conditions pour percevoir l'allocation de remplacement de revenus.

4. Demandes APA via My Handicap : uniquement pour la Wallonie et Bruxelles.

Depuis le 1er janvier 2017, l'allocation aux personnes âgées (APA) est devenue la compétence de la Communauté flamande en Flandre (Vlaamse Sociale Bescherming), où l'allocation s'appelle désormais le «Zorgbudget voor ouderen met een zorgnood».
Vous souhaitez demander une allocation pour une personne âgée de plus de 65 ans qui habite en Flandre ? Dans ce cas vous devez utiliser l'application eThab de la Vlaamse Sociale Bescherming. L'APA ne peut donc être demandée via My Handicap que pour des personnes domiciliées à Bruxelles ou en Wallonie.

5. Allocation d'intégration : condition de résidence.

Pour pouvoir bénéficier d'une allocation de remplacement de revenu, il est désormais obligatoire de résider en Belgique depuis au moins dix ans, dont minimum cinq années sans interruption. Cette mesure introduite par l'article 23 de la loi du 26 mars 2018 relative au renforcement de la croissance économique et de la cohésion sociale, est applicable à toute nouvelle allocation de remplacement de revenus (ARR) octroyée depuis le 1er juillet 2018.

Cette condition de résidence préalable en Belgique s'applique quelle que soit la nationalité, y compris pour les Belges. Seul le Registre national fait foi. Les 10 années sont calculées sur base de la date de prise de cours. Cette condition ne s'applique pas aux personnes qui étaient allocataires avant

son entrée en vigueur, même lorsque les droits de celles-ci sont revus à l'occasion d'une révision d'office ou d'une nouvelle demande.

Concrètement, le motif «durée de résidence en Belgique insuffisante» ne peut jamais être invoqué à l'égard des personnes qui ont un droit à l'ARR avant le 1er juillet 2018, à moins qu'ils ne le perdent ultérieurement (revenus trop élevés par exemple). Dans ce cas-là, il s'agira juridiquement d'une «nouvelle» demande et ils devront répondre à la nouvelle condition.

Les modalités pratiques ne sont pas encore communiquées.

6. Ancienne attestation générale du SPF Sécurité sociale, DG Personnes Handicapées : conservez-la !

Il est important que chaque personne reconnue au SPF Sécurité sociale garde précieusement son attestation générale. Suite à la fin du stockage des données papier et aux problèmes informatiques, certains dossiers sont en effet introuvables.

Si votre dossier est introuvable et que vous avez encore l'attestation générale du SPF, pas de problème : il vous sera possible d'obtenir une «revalidation» de celle-ci pour continuer à bénéficier des avantages sociaux découlant de ladite attestation. Par contre, si vous ne l'avez pas conservée, vous devrez obligatoirement introduire une nouvelle demande de reconnaissance de handicap pour bénéficier

d'avantages sociaux ! Cela peut s'avérer problématique si votre reconnaissance date d'avant vos 65 ans et que vous avez à présent plus de 65 ans. Certains avantages sociaux dont la réduction sur le précompte immobilier, par exemple, ne sont pas accordés si vous êtes reconnu, pour la première fois, après 65 ans.

Conservez donc soigneusement votre attestation générale ! N'hésitez pas à reprendre contact avec votre assistante sociale pour toute information complémentaire.

Augmentation du RIS et de la GRAPA.

Depuis ce 1er juillet 2018, les montants suivants ont augmenté :

- **Le taux famille à charge du revenu d'intégration sociale (RIS).**
  – Cohabitant : 595,13 euros par mois.
  – Isolé : 892,70 euros par mois.
  – Personne avec famille à charge : 1 230,27 euros par mois.

- **La GRAPA.**
  Pour une personne âgée isolée, le nouveau montant de la GRAPA est de 1 096,48 euros.

L'aide juridique à nouveau gratuite.

La Cour constitutionnelle a donné raison aux associations qui lui demandaient d'annuler la loi de 2016 sur l'aide juridique parce qu'elle réduisait l'accès à la justice pour les plus défavorisés. Depuis 2016 en effet, les personnes bénéficiant de l'aide juridique (autrefois dénommée «avocat pro deo») devaient payer une contribution forfaitaire de 50 euros, dont 20 euros pour la désignation de l'avocat et 30 euros pour chaque procédure. La Cour constitutionnelle a annulé cette partie de la loi.

Par conséquent, les personnes ayant droit à l'aide juridique totalement gratuite ne devront désormais plus payer aucune contribution. Attention, ceci ne concerne pas les personnes qui obtiennent l'aide juridique partiellement gratuite, qui doivent toujours payer une participation financière de 25 à 125 euros selon leurs revenus.

Les contributions déjà payées seront-elles remboursées ? C'est une question de calendrier ! Si vous avez obtenu l'aide juridique entre le 1er septembre 2016 et le 21 juin 2018, vous avez dû payer une contribution forfaitaire à votre avocat, même si vous aviez l'aide juridique totalement gratuite. Si votre avocat a clôturé votre dossier et fait son rapport au bureau d'aide juridique pour le 31 août 2018 au plus tard, vous ne pourrez pas récupérer les contributions versées. Si votre dossier n'est pas terminé à cette date, ou si le rapport n'a pas été rentré à temps, vous pouvez demander le remboursement auprès de votre avocat.

Frais de rappel limités en cas de factures de téléphone impayées.

Depuis le 1er juillet 2018, si vous êtes en retard de paiement, le premier rappel de votre fournisseur internet et de téléphonie (mobile ou fixe) est gratuit. Attention, ce premier rappel peut vous être envoyé par la poste, par SMS ou par e-mail. Pour recevoir un rappel par e-mail, il faut que vous donniez votre accord. Vérifiez donc dans votre contrat et dans les conditions générales !

Pour les rappels suivants, les frais ne peuvent dépasser plus de 10 euros. Pour un retard de paiement lié à un «pack» Internet-télévision-téléphone, rien n'est précisé dans la loi mais il est souhaitable que son application soit étendue à ce type de produit, ce qui serait tout bénéfice pour la protection du consommateur.

EN DIRECT DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT.

Session de sensibilisation à Bruxelles.

Notre prochaine session de sensibilisation au handicap visuel aura lieu le mardi 4 décembre 2018 de 9h à 13h, au siège social de la Ligue Braille, rue d'Angleterre 57 à 1060 Bruxelles.

Cette session est destinée aux familles, aux proches, ainsi qu'à toute personne en contact avec des personnes déficientes visuelles. Informations, conseils et mises en situation vous permettront de mieux comprendre ce que vivent les personnes aveugles ou malvoyantes.

Une participation aux frais de 5 euros par personne est demandée.
Inscription préalable auprès de Nadia Arnone par e-mail : nadia.arnone@braille.be ou par tél. au 02 533 32 11. En Wallonie, des sessions peuvent être organisées sur demande.

EN DIRECT DU SERVICE CULTUREL.

Quoi de neuf à la Bibliothèque ?

Plus d'infos au 02 533 32 40 ou bib@braille.be.
Consultez et téléchargez vos livres préférés sur :
http://bibliotheque.braille.be.

TOP 5 DES LIVRES AUDIO.

1. Je t'aime, de Barbara Abel (livre n° 30422).
Après un divorce difficile, Maude rencontre le grand amour en la personne de Simon. Un homme dont la fille, Alice, lui mène hélas ! une guerre au quotidien.

2. Madame Pylinska et Chopin, d'Éric-Emmanuel Schmitt (livre n° 30413).
Madame Pylinska, quel est le secret de Chopin ? Il y a

des secrets qu'il ne faut pas percer mais fréquenter : leur compagnie vous rend meilleur.

3. Agent secret, de Danielle Steel (livre n° 30468).
Un an après son enlèvement, Ariana Gregory, fille de diplomate argentin, se retrouve à Paris. Elle y croise la route de Marshall Everett, brillant agent secret, qui remarque qu'Ariana est suivie. Il décide de mener l'enquête.

4. Un ange égaré sur la terre, de Suzanne de Arriba (livre n° 30495).
C'est un bel enfant, ce Janet ! On le dit un peu attardé, parce qu'il est plus lent, plus calme que les gamins de son âge. Mais il a tellement d'amour à donner ! Un roman plein d'amour, de tension dramatique et de tendresse.

5. La disparition de Stéphanie Mailer, de Joël Dicker (livre n° 30016).
30 juillet 1994. Orphea, petite station balnéaire, est bouleversée par un effroyable fait divers : le maire de la ville et sa famille sont assassinés chez eux, ainsi qu'une passante, témoin des meurtres.

«DES IDÉES ET DES LIVRES».

Le nouveau numéro de «Des idées et des livres», revue sonore gratuite de la Bibliothèque, vient de paraître. Cette livraison est consacrée au terroir belge. La thématique est traitée dans les deux rubriques «En parcourant les livres» et «Histoires d'en lire». Vous pourrez y découvrir également la rubrique «En parcourant les revues» consacrée entre autres

à trois grands écrivains (Stefan Zweig, Jean-Paul Sartre et Ernest Hemingway) mais également aux sagesses orientales, aux événements de mai 68 et à la langue française. Quant à nos habituels «Portraits d'auteurs», ils nous donnent l'occasion de rendre hommage à différentes personnalités récemment décédées et dont nous avons certains ouvrages en Bibliothèque : Tom Wolfe, Philip Roth, Jean-François Parot, Pierre Bellemare, Gilbert Trausch, Maguelonne Toussaint-Samat et Claude Seignolle. À côté de cela, vous trouverez les rubriques «En parcourant les revues» et «Coups de cœur des bibliothécaires».

Si vous ne recevez pas « Des idées et des livres », demandez-nous sans tarder un exemplaire au 02 533 32 40 ou par e-mail à bib@braille.be.

«TAPAGE».

Le nouveau numéro de votre magazine sonore pour la jeunesse est disponible dès à présent ! Restez à la page et découvrez de tout nouveaux articles dans ce numéro 63, parmi lesquels des actualités belges et internationales, une présentation du «Roman d'Ernest et Célestine» de Daniel Pennac, hommage à la célèbre œuvre de Gabrielle Vincent, ainsi qu'un gros plan sur les origines du «Livre de la Jungle», un dossier sur l'histoire et la naissance de l'alphabet, un dossier sur les abeilles, une nouvelle recette de cuisine et des nouvelles en vrac.

LES RENCARTS DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Le terroir «noir, jaune, rouge».
Waterzooi, tarte al djote, carbonnade flamande, chicons au gratin, cuberdons, pain à la grecque, couque de Dinant… Le terroir belge ne se limite pas au célèbre « moules-frites » et est souvent associé à l'histoire locale de nos régions. La Bibliothèque vous fait voyager à travers la Belgique gourmande à la découverte de ses spécialités sucrées ou salées. Voir les dates dans l'agenda.

TEA TIME À LA BIBLIOTHÈQUE.

Tenons le rythme, remettez-vous à parler une autre langue ! La Bibliothèque propose des tables de conversation pour entraîner vos capacités linguistiques en anglais. Elle organise également des tables de conversation pour les primo-arrivants.

Les dates des activités se trouvent dans l'agenda. Plus d'informations auprès des bibliothécaires au 02 533 32 40 ou via bib@braille.be.

À la Ludothèque.

Voici une petite présentation des jeux fraîchement rentrés sur les étagères de la Ludothèque.

Les **Poupées gigognes** (n° M17007) permettent de développer la motricité fine et l'autonomie. Six jolies poupées de tailles différentes proposent un type d'attache que l'enfant retrouve sur ses vêtements (lacet, bouton, tirette...).

L'**Écharpe sensorielle** (n° M17008) est constituée de bouts de tissus de différentes textures et s'attache bord à bord pour former un anneau. À l'intérieur, on y glisse une balle que l'on s'amuse à faire glisser à travers le tissu. Des coutures, de part et d'autre, forment un labyrinthe pour celle-ci.

Pour les amateurs de casse-tête, découvrez ou redécouvrez le célèbre **Rubik's Cube** (n° M18002) et tentez de reconstituer les faces par couleur, représentées aussi par des repères tactiles.

Et pour profiter en extérieur et se rafraîchir de manière ludique, la **Bombe à eau** (n° M18005) est l'alliée idéale. Le tictac de la bombe retentit... passez-la aux autres joueurs jusqu'à ce qu'il s'arrête... SPLASH !

D'autres envies ludiques ? N'hésitez pas à nous demander la liste complète des jeux au 02 533 32 56 ou par e-mail : bib@braille.be.

La Ludothèque de la Ligue Braille bénéficie de l'aide du Service public francophone bruxellois (Commission communautaire française).

EN DIRECT DU SERVICE LOISIRS.

Pour toutes les activités, l'inscription est obligatoire.
Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire !
Inscription par téléphone au 02 533 32 84 ou par e-mail : loisirs@braille.be.

Plus d'infos sur nos activités sur www.braille.be, rubrique Agenda.

À Bruxelles.

LIGUE BRAILLE : Rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

Lundi 1er octobre 2018, de 14h à 16h : Rencart de la Bibliothèque. Terroir «noir, jaune, rouge», le quiz. Partez à la découverte de la Belgique gourmande et mesurez vos connaissances dans ce quiz culturel alléchant !

Mardi 2 octobre 2018, de 14h30 à 16h : Cours de yoga.

Jeudi 4 octobre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 4 octobre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 4 octobre 2018, de 14h à 16h : Duo piano et violoncelle, des morceaux variés de musique classique. Un très beau voyage et une très belle après-midi en perspective.

Mercredi 10 octobre 2018, de 14h à 16h : Concert de variétés : «Epolo chante !» Epolo, un nom qui résonne pour un homme de cœur, un chanteur de toutes les couleurs. Epolo chante l'amour et la joie de vivre dans un univers musical pop-dance-reggae parsemé de soleil, tendresse, générosité, joie et folie. Il chante en français, anglais, néerlandais, espagnol, lingala, swahili, portugais, arabe… les tubes des années 50 à nos jours.

Jeudi 11 octobre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 11 octobre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 11 octobre 2018, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Mardi 16 octobre 2018, de 14h30 à 16h : Cours de yoga.

Jeudi 18 octobre 2018, de 14h à 16h : Concert de Belch'quartet. Les musiciens du Belch'quartet rendent hommage à la Belgique et prennent plaisir à donner une autre vie à son patrimoine musical. Leur répertoire, plein de nuances, entre subtile intimité et swing intense, nous fait voyager à travers les époques et les styles musicaux, sans oublier les diversités culturelles et linguistiques qui font la richesse du «plat pays».

Mercredi 24 octobre 2018, de 13h30 à 15h : Club de lecture. Thème du mois : «Le roman de terroir». Partons à la découverte d'une région du monde et de ses habitants.

Jeudi 25 octobre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 25 octobre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 25 octobre 2018, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Jeudi 25 octobre 2018, de 10h30 à 12h30 : Atelier floral.

Rejoignez-nous pour une nouvelle création végétale à votre goût. Mieux qu'un atelier typique de reproduction, cet atelier vous proposera de réaliser une composition selon vos envies et vos goûts. PAF : 15 euros.

Vendredi 26 octobre, de 10h à 14h : Atelier culinaire. «La Bonne Fourchette» vous donne rendez-vous pour une nouvelle recette bien de chez vous. PAF : 7 euros.

Lundi 5 novembre 2018, de 14h à 16h : Rencart de la Bibliothèque. Terroir «noir, jaune, rouge», les confréries. Gardiennes de nos traditions culturelles et culinaires, les confréries sont nombreuses en Belgique. Venez en découvrir plus grâce à cette animation savoureuse.

Mardi 6 novembre 2018, de 14h30 à 16h : Cours de yoga.

Jeudi 8 novembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 8 novembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 8 novembre 2018, de 10h30 à 12h30 : Sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Houyet de l'École de sophrologie caycédienne de Bruxelles.

Mercredi 14 novembre 2018, de 14h à 16h : Activité culturelle : programme à confirmer.

Jeudi 15 novembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 15 novembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 15 novembre 2018, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Jeudi 15 novembre 2018, de 14h à 16h. Concert de flamenco (guitare et chant). Antonio Segura est originaire de Séville, il s'initie à la guitare flamenco dès 11 ans et est formé par les plus grands maîtres du flamenco. Pour ce concert il vous présentera une partie du répertoire traditionnel flamenco.

Mardi 20 novembre 2018, de 14h30 à 16h : Cours de yoga.

Jeudi 22 novembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 22 novembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Vendredi 23 novembre 2018, de 10h à 14h : Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour réaliser des recettes gourmandes. Apprenti ou expert, vous êtes tous les bienvenus pour découvrir ces recettes de fin d'année qui feront de votre tablée un moment de fête. De l'apéro au dessert, venez régaler vos convives. PAF : 7 euros.

Mercredi 28 novembre 2018, de 14h à 16h : Club de lecture. Thème du mois : «Centenaire de l'Armistice». Célébrons le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale en

partageant un ouvrage sur le sujet.

Jeudi 29 novembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 29 novembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 29 novembre 2018, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Vendredi 30 novembre 2018, de 13h à 16h : Conférence sur les oiseaux. Venez nous rejoindre pour une animation sensorielle. En sollicitant votre écoute, cette animation ornithologique vous permettra d'en apprendre davantage sur de nombreux volatiles et de les reconnaître. Avec la collaboration de Natagora.

Lundi 3 décembre 2018, de 11h30 à 15h : Rencart de la Bibliothèque. Quoi de mieux pour terminer ce cycle d'animations et l'année qu'un buffet sucré aux accents de chez nous ? Venez découvrir quelques textes savoureux en patois régional tout en dégustant quelques spécialités sucrées !

Mardi 4 décembre 2018, de 14h30 à 16h : Cours de yoga.

Jeudi 6 décembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 6 décembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 6 décembre 2018, de 14 h à 16 h : Concert de musique du monde. Oui, la musique traditionnelle est toujours vivante ! Ce répertoire, jadis destiné aux fêtes de village pour accompagner les danses, anime toujours des bals où l'on retrouve valses, bourrées, polkas d'antan... et d'aujourd'hui. Le groupe musical amateur «Les Éphémères» vous en proposera une brochette.

Vendredi 7 décembre 2018 : Excursion «Noël à Valkenburg». Participez au traditionnel marché de Noël de la Grotte de Velours, l'une des plus anciennes du sud du Limbourg. Étroitement liée à la riche histoire du château-ruine, cette grotte offre un ensemble de galeries sous les ruines du château, son origine remonte probablement au XIIe siècle. Le temps d'une journée, venez vous immerger dans ce patrimoine historique tout à fait particulier et réaliser quelques achats pour les fêtes ! PAF : 25 euros.

Mercredi 12 décembre 2018, de 14h à 16h : Concert de chansons françaises (à confirmer).

Jeudi 13 décembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 13 décembre 2018, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Jeudi 13 décembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Mardi 18 décembre 2018, de 14h30 à 16h : Cours de yoga.

Mercredi 19 décembre 2018, de 14h à 16h : Club de lecture. Thème du mois : «L'ambiance de Noël». Découvrons quelques romans dont l'intrigue se déroule durant les fêtes de fin d'année.

Jeudi 20 décembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en anglais.

Jeudi 20 décembre 2018, de 10h à 11h30 : Table de conversation en français langue étrangère.

Jeudi 20 décembre 2018, de 10h à 13h : Atelier maquillage et image de soi. Pauline Debouck vous propose un nouvel atelier dédié aux techniques de maquillage pour embellir vos lèvres et vos yeux et ainsi égayer vos fêtes de fin d'année. Son objectif, vous proposer des produits et techniques faciles qui vous correspondent tout en abordant les couleurs de vêtements qui vous mettent en valeur.

Jeudi 20 décembre 2018, de 10h30 à 11h30 : Cours de yoga.

Jeudi 20 décembre 2018, de 14h à 16h : Concert par la chorale de Gospel «Schekina».

Vendredi 21 décembre 2018, de 10h à 14h : Atelier culinaire. «La Bonne Fourchette» vous donne rendez-vous pour une nouvelle recette bien de chez vous. PAF : 7 euros.

En Wallonie.

À ATH : Rue de la Station, 41.

Lundi 1er octobre 2018 : Excursion «Jardins d'Annevoie et croisière sur la Meuse». Au programme, une promenade empreinte de relaxation et de fraîcheur dans un lieu unique où coule l'eau, sans interruption et sans aucune machine, depuis 250 ans ! Venez écouter le murmure des cascades, le bruissement des feuilles et y découvrir des arbres majestueux et centenaires, de fausses grottes et d'extravagantes statues. Après un repas dans l'Orangerie, nous reprendrons la route vers Dinant d'où nous partirons en croisière à la découverte de la vallée de la Meuse. PAF : 25 euros.

Lundi 8 octobre 2018, de 10h30 à 12h30 : Club numérique. Questions / réponses au sujet de l'iPhone, de l'iPad et de leurs applications adaptées.

Lundi 8 octobre 2018, de 14h à 16h : Animation de la Bibliothèque. Terroir «noir, jaune, rouge», le quiz. Partez à la découverte de la Belgique gourmande et mesurez vos connaissances dans ce quiz culturel alléchant !

Lundi 22 octobre 2018, de 10h30 à 12h30 : Atelier de sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Descamps de l'École de sophrologie caycédienne du Hainaut.

Lundi 22 octobre 2018, de 13h à 16h. Conférence sur les oiseaux. Venez nous rejoindre pour une animation sensorielle. En sollicitant votre écoute, cette animation ornithologique vous permettra d'en apprendre davantage sur de nombreux volatiles et de les reconnaître. Avec la collaboration de Natagora.

Lundi 26 novembre 2018, de 10h à 14h : Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour réaliser des recettes gourmandes. Apprenti ou expert, vous êtes tous les bienvenus pour découvrir ces recettes de fin d'année qui feront de votre tablée un moment de fête. De l'apéro au dessert, venez régaler vos convives. PAF : 7 euros.

Lundi 3 décembre 2018, de 14h à 16h : Conférence sur le rire et ses bienfaits. Le rire possède des bienfaits extraordinaires pour notre santé. Sentiments positifs, relaxation et une énergie saine qui ne connaît aucune frontière. Et pourtant nous ne rions plus assez. Jeanne Cunil, psychothérapeute et sophrologue, directrice des écoles de sophrologie et de yoga du rire de Liège, nous fera découvrir le rire au travers de son histoire et de son évolution.

Lundi 10 décembre 2018 : Excursion à Gand. Une ville qui fleure bon l'histoire tout en bouillonnant de culture et de modernité ! C'est à la rencontre de ce savant mélange que nous vous convions pour une journée mêlant découverte et patrimoine. Au programme, promenade le long des quais Graslei et Korelei et autres endroits essentiels de la ville. PAF : 25 euros.

À CHARLEROI : Boulevard Tirou, 12.

Mardi 2 octobre 2018, de 10h30 à 12h30 : Club numérique. Questions / réponses au sujet de l'iPhone et de l'iPad et de leurs applications adaptées.

Mardi 2 octobre 2018, de 14h à 16h : Animation de la Bibliothèque. Terroir «noir, jaune, rouge», le quiz. Partez à la découverte de la Belgique gourmande et mesurez vos connaissances dans ce quiz culturel alléchant !

Vendredi 12 octobre 2018, de 10h30 à 12h30 : Atelier floral. Rejoignez-nous pour une nouvelle création végétale à votre goût. Mieux qu'un atelier typique de reproduction, cet atelier vous proposera de réaliser une composition selon vos envies et vos goûts. PAF : 15 euros.

Vendredi 12 octobre 2018, de 13h à 16h : Atelier «Image de soi». Pauline Debouck vous propose un nouvel atelier dédié aux techniques de maquillage pour embellir vos lèvres et vos yeux et ainsi égayer vos fêtes de fin d'année. Son objectif, vous proposer des produits et techniques faciles qui vous correspondent tout en abordant les couleurs de vêtements qui vous mettent en valeur. Un programme 100 % cocooning ! Messieurs, Mesdames, bienvenue à tous !

Vendredi 26 octobre 2018 : Excursion : découverte du patrimoine d'Andenne. Une journée dédiée à l'histoire de cette région avec la visite de la grotte Scladina, un site préhistorique exceptionnel encore à l'état de fouilles. Depuis 1978, des archéologues y travaillent afin de mieux comprendre ce lieu qui renferme une histoire vieille de centaines de milliers

d'années… Durant l'après-midi, nous vous proposerons de visiter le musée de la céramique et de mettre vos mains au défi pour une réalisation unique. PAF : 25 euros.

Vendredi 16 novembre 2018, de 10h30 à 12h30 : Atelier de sophrologie. Combattre les facteurs de stress et mieux gérer ses émotions, c'est possible grâce à la sophrologie ! Nous vous proposons une séance alliant concepts de base et initiation pratique dispensée par Anne Lovrix de l'École de sophrologie caycédienne du Hainaut.

Vendredi 16 novembre 2018, de 13h à 16h : Conférence sur les oiseaux. Venez nous rejoindre pour une animation sensorielle. En sollicitant votre écoute, cette animation ornithologique vous permettra d'en apprendre davantage sur de nombreux volatiles et de les reconnaître. Avec la collaboration de Natagora.

Mardi 27 novembre 2018, de 10h à 14h : Atelier culinaire. Venez nous rejoindre pour réaliser des recettes gourmandes. Apprenti ou expert, vous êtes tous les bienvenus pour découvrir ces recettes de fin d'année qui feront de votre tablée un moment de fête. De l'apéro au dessert, venez régaler vos convives. PAF : 7 euros.

Vendredi 21 décembre 2018 : Excursion «Noël à Bruxelles». En matinée, venez redécouvrir le Musée BELvue au détour de sa nouvelle scénographie. Une présentation moderne autour de grandes thématiques pour faire mieux comprendre au public la Belgique d'aujourd'hui. Dans les couloirs, plus de 200 objets, qui incarnent la mémoire matérielle de la Belgique, sont présentés. Après un repas au cœur de la

capitale, nous profiterons des Plaisirs d'Hiver sur la Grand-Place de Bruxelles. PAF : 15 euros.

À EUPEN : Werthplatz, 6 (avec l'appui de la Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben).

Jeudi 8 novembre 2018, de 13h à 17h : Atelier floral. Débutant ou expert, avec des fleurs de saison, vous créerez votre propre composition. Vous manipulerez terre, oasis, fleurs ou plantes pour élaborer de quoi égayer votre intérieur. PAF : 15 euros.

À JAMBES : Rue de la Croix-Rouge, 31.

Mardi 9 octobre 2018, de 10h30 à 12h30 : Club numérique. Questions / réponses au sujet de l'iPhone, de l'iPad et de leurs applications adaptées.

Mardi 9 octobre 2018, de 14h à 16h : Animation de la Bibliothèque. Terroir «noir, jaune, rouge», le quiz. Partez à la découverte de la Belgique gourmande et mesurez vos connaissances dans ce quiz culturel alléchant !

Jeudi 22 novembre 2018, de 10h à 14h : Atelier culinaire. En compagnie de cuisiniers amateurs ou débutants, un repas complet de fin d'année sera concocté. Ces plats épateront vos convives. Venez nous rejoindre pour éveiller vos papilles ! PAF : 7 euros.

Jeudi 22 novembre 2018, de 14h à 16h : Quiz musical. Fan de musique ? Nous organisons dans votre région un

blind-test. Nous mettrons à l'honneur les musiques des années 60 à nos jours qui ont fait un carton. Venez tester ce défi musical.

Mardi 27 novembre 2018 : Excursion. Visite du musée L à Louvain-la-Neuve, ouvert depuis novembre 2017. La visite guidée vous emmène dans une première approche de son patrimoine et de quelques-unes de ses plus belles pièces. Des moulages antiques en passant par les objets ethnologiques ou encore les œuvres du XXe siècle, un coin du voile est levé sur l'histoire du musée, sur ses collections originelles ainsi que sur la générosité de ses donateurs. PAF : 7 euros.

Mardi 11 décembre 2018, de 10h à 14h : Atelier maquillage et image de soi. Les fêtes de fin d'année approchant à grands pas, cet atelier animé par Pauline Debouck abordera les tenues tendances pour l'hiver et les fêtes, les accessoires et le maquillage. Quelles couleurs et quelles matières choisir ? Comment faire simple et élégant à la fois pour se sentir au top pendant les réveillons ? Les dames comme les messieurs sont les bienvenus.

Mardi 11 décembre 2018, de 14h à 16h : Concert d'accordéon. Avec plus de 60 ans d'expérience et une panoplie de représentations à son actif, Francis Longrain nous emmènera sur les pas des bals musettes. Venez nous rejoindre pour un moment de convivialité.

À LIBRAMONT : Avenue de Bouillon, 16A.

Mardi 16 octobre 2018, de 10h30 à 12h30 : Club numérique.

Questions / réponses au sujet de l'iPhone, de l'iPad et de leurs applications adaptées.

Mardi 16 octobre 2018, de 14h à 16h : Animation de la Bibliothèque. Terroir «noir, jaune, rouge», le quiz. Partez à la découverte de la Belgique gourmande et mesurez vos connaissances dans ce quiz culturel alléchant !

Mardi 6 novembre 2018, de 10h à 14h : Atelier culinaire. En compagnie de cuisiniers amateurs ou débutants, un repas complet de fin d'année sera concocté. Ces plats épateront vos convives. Venez nous rejoindre pour éveiller vos papilles ! PAF : 7 euros.

Mardi 6 novembre 2018, de 14h à 16h : Quiz musical. Fan de musique ? Nous organisons dans votre région un blind-test. Nous mettrons à l'honneur les musiques des années 60 à nos jours qui ont fait un carton. Venez tester ce défi musical.

Mardi 20 novembre 2018 : Excursion au Musée Hergé. Nous nous rendrons à Louvain-la-Neuve afin de découvrir le Musée Hergé, totalement dédié à la vie et à l'œuvre de cet auteur. Vous aurez l'occasion de découvrir à travers cette visite guidée les histoires de Tintin, le parcours de son créateur. Vous aurez l'opportunité de pouvoir toucher certains objets. La visite est agrémentée d'extraits sonores. Nous poursuivrons notre voyage au restaurant «Le Petit Vingtième». Cette excursion se fera en transport en commun. PAF : 15 euros.

Mardi 18 décembre 2018, de 10h à 14h : Atelier maquillage

et image de soi. Les fêtes de fin d'année approchant à grands pas, cet atelier animé par Pauline Debouck abordera les tenues tendances pour l'hiver et les fêtes, les accessoires et le maquillage. Quelles couleurs et quelles matières choisir ? Comment faire simple et élégant à la fois pour se sentir au top pendant les réveillons ? Les dames comme les messieurs sont les bienvenus.

Mardi 18 décembre 2018, de 14h à 16h : Animation sur les thés et les chocolats. Venez découvrir de manière ludique les différentes saveurs d'Inde et de nos contrées. À travers des dégustations, vous en apprendrez davantage sur les variations et les provenances de ces délices.

À LIÈGE : Rue des Guillemins, 63.

Vendredi 5 octobre 2018, de 10h30 à 12h30 : Club numérique. Questions / réponses au sujet de l'iPhone, de l'iPad et de leurs applications adaptées
Vendredi 5 octobre 2018, de 14h à 16h : Animation de la Bibliothèque. Terroir «noir, jaune, rouge», le quiz. Partez à la découverte de la Belgique gourmande et mesurez vos connaissances dans ce quiz culturel alléchant !

Vendredi 9 novembre 2018, de 10h à 14h : Atelier culinaire. En compagnie de cuisiniers amateurs ou débutants, un repas complet de fin d'année sera concocté. Ces plats épateront vos convives. Venez nous rejoindre pour éveiller vos papilles ! PAF : 7 euros.

Vendredi 9 novembre 2018, de 14h à 16h : Quiz musical.

Fan de musique ? Nous organisons dans votre région un blind-test. Nous mettrons à l'honneur les musiques des années 60 à nos jours qui ont fait un carton. Venez tester ce défi musical.

Vendredi 23 novembre 2018 : Visite de la chocolaterie Darcis. Un voyage inoubliable au cœur du chocolat vous est proposé avec dégustation et visite guidée. Vous aurez l'occasion de découvrir l'origine, les manipulations et les différentes saveurs de cette friandise fort appréciée de tous. Cette visite gourmande se clôturera par un repas festif. PAF : 15 euros.

Vendredi 7 décembre 2018, de 10h à 14h : Atelier maquillage et image de soi. Les fêtes de fin d'année approchant à grands pas, cet atelier animé par Pauline Debouck abordera les tenues tendances pour l'hiver et les fêtes, les accessoires et le maquillage. Quelles couleurs et quelles matières choisir ? Comment faire simple et élégant à la fois pour se sentir au top pendant les réveillons ? Les dames comme les messieurs sont les bienvenus.
Vendredi 7 décembre 2018, de 14h à 16h : Concert de Stan Pollet. Auteur, compositeur et comédien, Stan Pollet viendra nous chanter les grands classiques de la musique française. De Michel Fugain à Hugues Aufray en passant par Gérard Lenorman, cet artiste vous fera danser au cours de cette après-midi.

À SAINT-VITH : Vennbahnstrasse, 4-4 (avec l'appui de la Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben).

Jeudi 4 octobre 2018, de 13h à 17h : Atelier nature. La veille de l'automne et du retour du froid, il est temps de penser aux oiseaux. Au programme : création d'un nichoir et fabrication artisanale de boules de graisse. PAF : 7 euros.

Jeudi 6 décembre 2018, de 13h à 17h : Quiz musical. Fan de musique ? Nous organisons dans votre région un blind-test. Nous mettrons à l'honneur les musiques des années 60 à nos jours qui ont fait un carton. Venez tester ce défi musical.

Excursion exceptionnelle.

Vendredi 14 décembre 2018 : En route pour le marché de Noël de Bruges. Deux cars partiront, l'un de Bruxelles et Charleroi, l'autre de Liège et Namur. PAF : 25 euros. Inscription avant le 23 novembre 2018 auprès du Service loisirs au 02 533 32 84 ou loisirs@braille.be.

Activités pour la jeunesse.

À LA LIGUE BRAILLE : rue d'Angleterre 57 – 1060 Bruxelles.

Du lundi 29 au mercredi 31 octobre 2018 : Adeptes de frissons, bienvenue à Halloween !
Activités terrifiantes, sensations et réalisations créatives

démoniaques viendront étoffer trois jours de stage. Vous n'avez pas peur des émotions fortes ? Alors venez créer votre masque d'horreur, arpenter les zones effrayantes de Walibi et faire une fête digne de ce nom ! Car ces trois jours risquent de faire frémir les plus courageux d'entre vous ! Possibilité d'amener un frère, une sœur ou un ami, demandez le programme !

Pour les inscriptions et modalités pratiques, merci de contacter le Service loisirs au 02 533 32 84 ou via loisirs@braille.be.

Mercredi 5 décembre 2018 : Fête de Saint-Nicolas.
Cette période de fin d'année est propice aux découvertes et à la bonne humeur. Venez assister à un spectacle de contes accompagné de musique. Surprises et cadeaux sont au rendez-vous !

Public cible : pour tous les enfants sages, dès 4 ans.
Lieu : Ligue Braille (57 rue d'Angleterre à 1060 Bruxelles).
Horaire : de 14h à 16h, accueil dès 13h30.
Informations et inscription : auprès des bibliothécaires, via bib@braille.be ou au 02 533 32 40.

Merci aux joueurs de la
Loterie Nationale. Grâce à eux,
la Loterie Nationale soutient,
cette année encore,
la Ligue Braille.
#CHACUNCOMPTE
Loterie
Nationale

BrailleTech

salon des aides techniques

18 → 20 OCT 2018

10h → 16h30 **entrée gratuite**

Aveugle ou malvoyant ?

Des solutions existent pour vous faciliter la vie !

Venez les découvrir, les comparer et les tester à la Ligue Braille

www.braille.be
T +32 (0)2 533 32 11
57 rue d'Angleterre
1060 Bruxelles

Loterie Nationale

ligue braille asbl